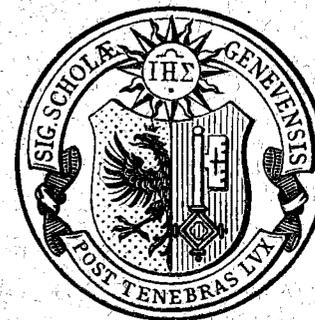


UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'ÉTÉ 1911

Ouverture : 8 Avril 1911. — Clôture : 15 Juillet 1911

(Dernier terme d'inscription aux cours : 23 Avril)



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1911

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'ÉTÉ 1911

Ouverture : 8 Avril 1911. — Clôture : 15 Juillet 1911

(Dernier terme d'inscription aux cours : 23 Avril)



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

—  
1911

# UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SEMESTRE D'ÉTÉ 1911

Les cours commenceront le 8 avril, et la clôture du semestre aura lieu le 15 juillet 1911.

Les douze derniers jours du semestre sont consacrés aux examens de fin d'année et aux examens de grades.

Les cours sont interrompus du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement.

## FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Ch.-Eug. GUYE, Doyen.

Le Bureau du Sénat, pour l'année 1910-1911, est composé de :

MM. Edouard MONTET, Recteur ;  
Albert MAYOR, Vice-Recteur ;  
Paul MORIAUD, Secrétaire ;

et de

MM. Ch.-Eug. GUYE, Doyen de la Faculté des Sciences ;  
Charles SEITZ, Doyen de la Faculté des Lettres et des  
Sciences sociales ;  
Louis REHFOUS, Doyen de la Faculté de Droit ;  
Georges FULLIQUET, Doyen de la Faculté de Théologie ;  
Sigismond-L. LASKOWSKI, Doyen de la Faculté de Médecine.

	Salle
M. Charles Cailler, prof. ord.	
<i>Calcul différentiel et intégral</i> (suite du cours d'hiver). 3 h.	
Lundi, mercredi et vendredi, à 7 heures.	33.
<i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i> 2 h.	
Lundi, de 2 à 4 heures.	33.
<i>Mécanique rationnelle (dynamique).</i> 3 h.	
(Suite du cours d'hiver).	
Mardi, jeudi et samedi, à 7 heures.	33.
<i>Exercices de mécanique rationnelle.</i> 2 h.	
Mardi, de 2 à 4 heures.	33.
<i>Conférences d'analyse (théorie des fonctions).</i> 2 h.	
(Suite du cours d'hiver).	
Mercredi, de 4 à 6 heures.	33.
M. Henri Fehr, prof. ord.	
<i>Éléments de mathématiques supérieures.</i> 3 h.	
Lundi, de 9 à 11 heures et mercredi, à 9 heures.	33.
<i>Exercices d'éléments de mathématiques supérieures.</i> 2 h.	
Mercredi, de 2 à 4 heures.	17.
<i>Géométrie descriptive.</i> 2 h.	
Samedi, de 9 à 11 heures.	33.
<i>Séminaire d'algèbre et de géométrie supérieures.</i> 2 h.	
Mardi, de 4 à 6 heures.	33.

**M. Raoul Gautier**, prof. ord.  
*Astronomie théorique.* 2 h. 33.  
 Mardi et mercredi, à 10 heures.  
*Exercices d'astronomie théorique.* 1 h.  
 [Heure à fixer ultérieurement.]  
*Océanographie.* 2 h. 33.  
 Mardi et vendredi, à 9 heures.

**M. Charles-E. Guye**, prof. ord.  
*Physique expérimentale.* 4 h. Aula.  
 Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 8 heures.  
*Répétitoire pratique de physique* (complément du cours). 3 h.  
 Mardi ou vendredi, de 2 à 5 heures.  
*Laboratoire intermédiaire.* — Une journée.  
*Laboratoire intermédiaire.* — Cinq demi-journées.  
*Laboratoire de recherches.* — Tous les jours.  
 (S'adresser au professeur.)

**M. Amé Pictet**, prof. ord.  
*Chimie organique.* 5 h.  
 Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.  
 Grand Amphithéâtre, Ecole de Chimie.  
*Répétitoire pratique de chimie organique* (complément du cours).  
 Une après-midi par semaine.  
*Travaux de préparations et de recherches dans le laboratoire de chimie organique et inorganique.*  
 Tous les jours. [S'adresser au professeur.]

**M. Philippe-A. Guye**, prof. ord.  
*Chimie technique.* 2 h.  
 Mardi et mercredi, à 9 heures. Ec. de Chimie. A. C. S.<sup>1</sup>  
*Visites d'usines.*

1. Amphithéâtre de chimie spéciale (A. C. S.).

*Chimie théorique.* 1 h.  
 Vendredi, à 9 heures. Ec. de Chimie A. C. S.

*Laboratoire de chimie technique.*

I. Préparations de chimie (inorganiques et organiques).

II. Travaux avancés de chimie et d'électrochimie techniques.

III. Travaux de recherches.

Tous les jours. [S'adresser au professeur.]

*Laboratoire de chimie théorique.*

I. Exercices pratiques de chimie physique (2<sup>me</sup> partie).

Une demi-journée par semaine.

II. Travaux de recherches.

Tous les jours. [S'adresser au professeur.]

**M. Louis Chavanne**, prof. ord.  
*Chimie pharmaceutique et pharmacie.* 3 h.

Mardi, à 8 heures, mardi et mercredi, à 10 heures.

Ec. de Chimie. P.A.

*Travaux pratiques de chimie pharmaceutique et analyse de denrées alimentaires.*

Tous les jours. [S'adresser au professeur.]

**M. Alfred Lendner**, prof. extr.  
*Pharmacognosie.* 2 h.  
 Lundi et samedi, à 7 heures. Institut de Botanique.  
*Détermination des plantes.* 1 h.  
 Vendredi, à 6 heures. Institut de Botanique.

**M. Louis Duparc**, prof. ord.  
*Minéralogie.* 3 h.  
 Lundi, mardi et vendredi, à 5 heures. Ecole de Chimie. P.A.  
*Description des minéraux.* 1 h.  
 Lundi, à 6 heures. Ecole de Chimie. P.A.  
*Péetrographie.* 1 h.  
 Jeudi, à 11 heures. Ecole de Chimie. P.A.  
*Gîtes métallifères.* 1 h.  
 Vendredi, à 6 heures. Ecole de Chimie. P.A.

	Salle
<i>Chimie analytique.</i>	4 h.
(Remplaçant : M. le D <sup>r</sup> Basadonna).	
Mardi, à 6 heures.	Ecole de Chimie. P. A.
<i>Répétitoire pratique de minéralogie.</i>	3 h.
Samedi, de 2 à 5 heures.	
<i>Travaux dans le laboratoire de minéralogie.</i>	
Tous les jours.	
<i>Travaux dans le laboratoire de chimie analytique.</i>	
Tous les jours.	
<b>M. Emile Yung, prof. ord.</b>	
<i>Zoologie et anatomie comparée des animaux vertébrés.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h.	Aula.
<i>Travaux pratiques dans les laboratoires de microscopie et d'anatomie comparée.</i>	
Tous les jours, sauf le jeudi.	Institut. de Zoologie.
<i>Répétitoire pratique de zoologie et d'anatomie comparée</i> (complément du cours).	4 h.
Lundi ou mardi, de 2 à 6 heures.	Institut. de Zoologie.
<b>M. Maurice Bedot, prof. extr.</b>	
<i>Zoologie générale.</i>	1 h.
Vendredi, à 5 heures.	30.
<b>M. Robert Chodat, prof. ord.</b>	
<i>Botanique (Reproduction).</i> — Biologie et systématique des Archidiophytes.	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 9 h.	Aula.
<i>Botanique pharmaceutique et systématique des Phanérogames exotiques.</i> (Cours pratique).	2 h.
Lundi, de 10 heures à midi.	Institut de Botanique.
<i>Paléontologie végétale</i> (Ptéridophytes).	1 h.
Mardi, à 11 heures.	Institut de Botanique.
<i>Répétitoire pratique de botanique.</i> (Complément du cours).	3 h.
Mercredi ou samedi, de 2 à 5 heures.	Institut de Botanique.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique.</i>	
Tous les jours, sauf le jeudi.	Inst. de Botanique.

	Salle
<i>Etude pratique des bactéries et ferments.</i>	
Tous les jours, sauf le jeudi.	Inst. de Bot.
<i>Excursions botaniques dans le bassin du Rhône.</i>	
Le jeudi.	
<b>M. Charles Sarasin, prof. ord.</b>	
<i>Paléontologie des invertébrés.</i>	4 h.
Lundi, mardi et vendredi, à 4 h., mercredi, à 5 h.	30.
<i>Répétitoire de géologie.</i>	1 h.
Lundi, à 8 heures.	Labor. de Géologie.
<i>Travaux pratiques de géologie.</i> (Laboratoire partiel.)	
Deux matinées par semaine, depuis 8 heures.	Labor. de Géol.
<i>Laboratoire complet de géologie.</i> Tous les matins.	Lab. de Géol.
<i>Excursions géologiques.</i> (Jours et heures à fixer ultérieurement.)	
<b>M. Edouard Claparède, prof. extr.</b>	
<i>Psychologie expérimentale.</i> — La suggestion et la suggestibilité. Hypnotisme, psychonévroses, psychothérapie.	1 h.
Mardi, à 5 heures.	30.
<i>Questions de psychologie infantile et scolaire.</i> — L'esprit d'observation ; le dessin ; le langage ; psychologie de la lecture ; mesure de l'intelligence.	1 h.
Vendredi, à 5 heures.	49.
<i>Travaux spéciaux dans le laboratoire de psychologie.</i> (S'adresser au professeur.)	Lab. de Psychologie.

---

#### COURS DE PRIVAT-DOCENTS

---

<b>M. Emile André, D<sup>r</sup> ès sc.</b>	
<i>Parasitologie : Arthropodes</i>	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	30.
<b>M. Georges Baume, D<sup>r</sup> ès sc.</b>	
<i>Métallurgie ; essais métallurgiques ; métallographie.</i>	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	Ecole de Chimie. P. A.

	Salle
<b>M. Alphonse Bernoud, D<sup>r</sup> ès sc.</b> <i>Histoire de l'électricité.</i>	1 h.
Vendredi, à 5 heures.	44.
<b>M. Maurice Boubier, D<sup>r</sup> ès sc.</b> <i>Biologie générale.</i>	1 h.
Lundi, à 5 heures.	33.
<b>M. Humbert Cantoni, D<sup>r</sup> ès sc.</b> <i>Analyse chimique par les méthodes volumétriques.</i>	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	Ecole de Chimie. P. A.
<b>M. Léon-W. Collet, D<sup>r</sup> ès sc.</b> <i>Préparation aux excursions géologiques.</i>	1 h.
Vendredi, de 1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> à 2 <sup>1</sup> / <sub>4</sub> heures.	Labor. de Géol.
<b>M. G.-T. Court, D<sup>r</sup> ès sc.</b> <i>Pharmacotechnie anglaise.</i>	1 h.
Lundi, à 8 heures.	Ecole de Chimie. P. A.
<b>M. Ernest Durand, D<sup>r</sup> ès sc.</b> <i>Chapitres choisis de chimie industrielle.</i>	1 h.
Lundi, à 5 heures.	Ecole de Chimie. P. A.
<b>M. Henryk Golblum, D<sup>r</sup> ès sc.</b> <i>Principes et méthodes de l'électroanalyse.</i>	1 h.
Lundi, à 6 heures.	Ecole de Chimie.
<b>M. Dmitri Mirimanoff, D<sup>r</sup> ès sc.</b> <i>Introduction à la théorie des ensembles.</i>	2 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)	33.
<b>M. Alfred Monnier, D<sup>r</sup> ès sc.</b> <i>Chimie agricole.</i>	1 h.
Jeudi, à 5 heures.	Ecole de Chimie. P. A.
<b>M. Arnold Pictet, D<sup>r</sup> ès sc.</b> <i>Biologie des insectes.</i>	1 h.
Lundi, à 5 heures.	30.
<b>M. Michel Plancherel, D<sup>r</sup> ès sc.</b> <i>Les développements en séries de la physique mathématique.</i>	
(Séries de Fourier, de Laplace, de Bessel).	2 h.
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)	33.

	Salle
<b>M. Auguste Rilliet, D<sup>r</sup> ès sc.</b> <i>Les méthodes de la chimie organique (2<sup>me</sup> partie).</i>	1 h.
Vendredi, à 8 heures.	Ecole de Chimie. P. A.
<b>M. René de Saussure, D<sup>r</sup> en philos.</b> <i>Les systèmes de corps solides.</i>	2 h.
Mercredi et vendredi, à 3 heures.	33.
<b>M. Otto Scheuer, D<sup>r</sup> ès sc.</b> <i>Chimie physique appliquée.</i>	1 h.
Samedi, à 3 heures.	Ec. de Chimie. P. A.
<b>M. Arthur Schidloff, D<sup>r</sup> ès sc.</b> <i>Thermodynamique.</i>	1 h.
Samedi, à 2 heures.	44.
<b>M. Camille Servettaz, D<sup>r</sup> ès sc.</b> <i>Les plantes de grande culture.</i>	1 h.
Lundi, à 6 heures.	44.
<b>M. Louis Viret, D<sup>r</sup> ès sc.</b> <i>Algues d'eau douce.</i>	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	17.
<b>M. Thadée Warinsky, D<sup>r</sup> ès sc.</b> <i>Prospection des gisements aurifères.</i>	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	Ecole de Chimie. P. A.
<b>M. Adam Wroczyński, D<sup>r</sup> ès sc.</b> <i>Chimie physique des gaz.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	Ecole de Chimie. P. A.

### Etablissements publics

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la  
Faculté des Sciences :

L'Observatoire astronomique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. R. Gantier.

Le Musée d'Histoire naturelle, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. M. Bedot.

Les Serres du Jardin botanique et le Conservatoire municipal de botanique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. John Briquet, D<sup>r</sup> ès sciences.

### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

### Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades de bacheliers ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques et ès sciences physiques et naturelles, de Docteur ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et ès sciences naturelles : elle prépare aux examens du Diplôme d'ingénieur-chimiste, du Diplôme de pharmacien et du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences dans les établissements secondaires supérieurs ; elle donne enfin l'enseignement scientifique, théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les étudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règlement de l'Université et les programmes détaillés des examens de grades et de diplômes des indications générales leur permettant de faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont profitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient besoin à ce sujet.

1. Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

En ce qui concerne les études spéciales de Chimie technique, de Pharmacie et la préparation au Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, consulter les plans d'études ci-après ; et pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, les plans d'études de la Faculté de Médecine.

### Plan d'Études pour le Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

#### A. Cours.

1<sup>re</sup> année : Chimie inorganique et organique. Physique. Minéralogie. Une ou deux des sciences prévues aux programmes A ou B du premier examen du Diplôme<sup>1</sup>.

2<sup>me</sup> année : Chimie théorique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Chimie analytique (2 semestres). — Complément des sciences indiquées aux programmes A ou B du premier examen du diplôme.

3<sup>me</sup> année : Chimie théorique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Cours spéciaux<sup>2</sup>.

#### B. Laboratoires et travaux pratiques.

Le plan normal des travaux de laboratoires de chimie prévoit un minimum de six semestres de laboratoires de chimie, dont trois au moins de chimie analytique et deux au moins de chimie technique.

Les travaux pratiques des autres disciplines scientifiques doivent être échelonnés sur les trois années d'études.

1. D'après le règlement de l'Université, le premier examen du Diplôme d'Ingénieur-Chimiste porte, au choix du candidat, sur l'un ou l'autre des programmes suivants : Programme A : 1. Minéralogie ; 2. Mathématiques spéciales ou Calcul différentiel et intégral ; 3. Mécanique. — Programme B : 1. Minéralogie ; 2, 3 et 4. Trois des branches suivantes au choix du candidat : Botanique, Zoologie, Géologie, Mathématiques spéciales, Calcul différentiel et intégral, Mécanique.

2. Par « Cours spéciaux » on entend des cours (réguliers ou libres), sur des matières en rapport avec la spécialisation ultérieure du candidat, soit par exemple : électricité (en vue de l'électrochimie), matières colorantes et produits synthétiques (en vue des industries chimiques organiques), géologie, gîtes métallifères (en vue de la prospection, de la chimie métallurgique), analyse des denrées alimentaires (en vue de la chimie des denrées alimentaires), fermentations, bactériologie, microscopie pharmaceutique, zoologie, botanique (en vue de la chimie agricole).

### C. Examens.

Il est recommandé de scinder le premier examen en deux parties à passer à la fin de la première et de la deuxième année<sup>1</sup> ; les épreuves pratiques du deuxième examen se font dans les laboratoires de chimie analytique et de chimie technique.

#### Plan d'Études pour le Diplôme de Pharmacien.

Le règlement de l'Université pour obtenir le Diplôme de Pharmacien et le règlement fédéral pour l'examen professionnel exigeant tous deux quatre semestres d'études universitaires, les cours ci-dessous doivent être répartis sur deux années. — La Faculté des Sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler le diplôme universitaire d'employer un cinquième semestre à se perfectionner dans l'une ou l'autre des disciplines de leur programme.

**1<sup>er</sup> Semestre (hiver) :** Chimie générale. Botanique. — **Laboratoires :** Chimie analytique. Exercices pratiques de botanique.

**2<sup>me</sup> Semestre (été) :** Chimie générale. Botanique. — **Laboratoires :** Chimie analytique et toxicologie. Exercices pratiques de botanique. Excursions botaniques.

**3<sup>me</sup> Semestre (hiver) :** Chimie pharmaceutique et pharmacie. Pharmacognosie. Denrées alimentaires. Physique. Hygiène. — **Laboratoires :** Chimie pharmaceutique. Botanique.

**4<sup>me</sup> Semestre (été) :** Pharmacognosie et chimie pharmaceutique. Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Physique. — **Laboratoires :** Microscopie pharmaceutique. Pharmacie. Chimie. Exercices de physique. Excursions botaniques.

N.-B. — Les candidats peuvent subir l'examen professionnel fédéral à Genève, conformément au dernier Règlement du 11 décembre 1899, que l'on se procure auprès du Secrétaire de l'Université.

1. Les candidats qui préparent l'un des baccalauréats ès sciences ont avantage à passer, la première année, les examens sur les sciences auxiliaires ; la deuxième année, sur la Chimie, la Physique et la Minéralogie.

#### Plan d'Études pour le Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

Le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences a été créé spécialement en vue des étudiants qui se destinent à l'enseignement scientifique dans les établissements secondaires supérieurs d'instruction : gymnases, lycées, collèges, technicums, etc.

La préparation à cet examen comporte six semestres d'études supérieures, pour lesquelles il est recommandé de se conformer au plan suivant :

Les quatre premiers semestres seraient consacrés à la préparation et à l'obtention de l'un des baccalauréats ès sciences de l'Université.

Suivant leurs goûts et leurs aptitudes, les candidats ont le choix entre les baccalauréats ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques et ès sciences physiques et naturelles. Conformément aux dispositions du règlement, l'examen de baccalauréat peut être scindé en plusieurs parties : la première se ferait de préférence au commencement du troisième semestre, soit à la session d'octobre, ce qui permet aux candidats d'utiliser d'une façon complète le temps réservé aux cours, travaux pratiques et laboratoires, et de profiter des vacances pour le travail de préparation et de révision qui précède l'examen.

Les candidats devront concentrer le plus possible sur la première année les répétitoires pratiques hebdomadaires des cours qu'ils suivent et qui figurent au programme du baccalauréat. De cette façon ils disposeront, dès le troisième semestre, d'un temps suffisant pour fréquenter parallèlement les laboratoires, conférences et séminaires concernant les deux sciences choisies par eux pour l'examen du diplôme. Le temps consacré à ces laboratoires, conférences et séminaires, aux termes du règlement, est de quatre semestres au minimum (soit de deux semestres pour chacune des sciences choisies).

Le cinquième et le sixième semestres sont plus spécialement consacrés à la préparation de l'examen du Certificat d'aptitude.

Il est en outre particulièrement recommandé aux étudiants de langue étrangère de suivre, une ou deux fois, les conférences du Séminaire de français moderne de la Faculté des Lettres. L'emploi correct de la langue française est absolument exigé par le Jury chargé d'apprécier l'examen du Certificat.

Tous autres renseignements complémentaires sur l'organisation des études peuvent être demandés à M. le Doyen de la Faculté des Sciences.

E. C. = Ecole de Chimie.  
 P. A. = Petit Amphithéâtre. G. A. = Grand Amphithéâtre.  
 A. C. S. = Amphithéâtre de Chimie spéciale.

## FACULTÉ DES SCIENCES

I. B. = Institut de Botanique.  
 L. G. = Laboratoire de Géologie.  
 L. P. = Laboratoire de Psychologie.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7 à 8	C. Cailler	33	C. Cailler	33	C. Cailler	33	C. Cailler	33	C. Cailler	33	C. Cailler	33
			A. Lendner	I. B.							A. Lendner	I. B.
8 à 9	C. Sarasin	L. G.	C.-E. Guye	Aula	C.-E. Guye	Aula			C.-E. Guye	Aula	C.-E. Guye	Aula
	G. Court	E.C.P.A.	L. Chavanne	E.C.P.A.					A. Rilliet	E.C.P.A.		
9 à 10	R. Chodat	Aula	R. Chodat	Aula	R. Chodat	Aula			R. Chodat	Aula	R. Chodat	Aula
	H. Fehr	33	R. Gautier	33	H. Fehr	33			R. Gautier	33	H. Fehr	33
			Ph. Guye	E.C.A.C.S.	Ph. Guye	E.C.A.C.S.	G. Baume	E.C.P.A.	Ph. Guye	E.C.A.C.S.		
10 à 11	E. Yung	Aula	E. Yung	Aula	E. Yung	Aula			E. Yung	Aula	E. Yung	Aula
	H. Fehr	33	R. Gautier	33	R. Gautier	33					H. Fehr	33
	R. Chodat	I. B.	L. Chavanne	E.C.P.A.	L. Chavanne	E.C.P.A.						
11 à 12	Amé Pictet	E.C.G.A.	Amé Pictet	E.C.G.A.	Amé Pictet	E.C.G.A.	L. Duparc	E.C.P.A.	Amé Pictet	E.C.G.A.	Amé Pictet	E.C.G.A.
	R. Chodat	I. B.	R. Chodat	I. B.			Th. Warinsky	E.C.				
2 à 3	C. Cailler	33	C. Cailler	33	H. Fehr	17			(1 h. <sup>1</sup> / <sub>2</sub> à 2 h. <sup>1</sup> / <sub>4</sub> )		A. Schidloff	44
									L.-W. Collet	L. G.		
3 à 4	C. Cailler	33	C. Cailler	33	H. Fehr	17					O. Scheuer	E.C.P.A.
					R. de Saussure	33			R. de Saussure	33		
4 à 5	C. Sarasin	30	C. Sarasin	30	C. Cailler	33			C. Sarasin	30		
			H. Fehr	33								
5 à 6	L. Duparc	E.C.P.A.	L. Duparc	E.C.P.A.	C. Sarasin	30			L. Duparc	E.C.P.A.		
	Arnold Pictet	30	H. Fehr	33	C. Cailler	33	A. Monnier	E.C.P.A.	M. Bedot	30		
	E. Durand	E.C.P.A.	Ed. Claparède	30					Ed. Claparède	49		
	M. Boubier	33							A. Bernoud	44		
6 à 7	L. Duparc	E.C.P.A.	M. Basadonna	E.C.P.A.	L. Viret	17			L. Duparc	E.C.P.A.		
	H. Golblum	E.C.			E. Ahdré	30			A. Lendner	I. B.		
	C. Servettaz	44			H. Cantoni	E.C.P.A.						

# FACULTÉ DES LETTRES

ET DES

## SCIENCES SOCIALES

---

M. le professeur Charles SEITZ, Doyen.

---

	Salle
<b>M. Jules Nicole, prof. ord.</b>	
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i> — Hérodote : <i>Livre II</i> (Programme de la licence). — Aristophane : <i>Les Oiseaux</i> (Programme de la licence).	4 h.
Lundi, mardi et vendredi, à 9 heures, et samedi, à 10 heures.	45.
<i>Histoire de la littérature grecque.</i> — Les poètes comiques athéniens.	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	45.
<i>Paléographie grecque.</i> — Continuation du programme d'hiver.	1 h.
Mardi, à 10 heures.	58.
<b>M. Paul Oltramare, prof. ord.</b>	
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Lucrèce : <i>De rerum natura</i> , lib. IV. — Apulée : <i>Fabula de Psyche et Cupidine</i> ( <i>Metam.</i> IV, 28 — VI, 24).	4 h.
Lundi, mercredi, vendredi et samedi, à 8 heures.	45.
<i>Histoire de la littérature latine.</i> — Tacite et Pline le Jeune.	2 h.
Mercredi, de 2 à 4 heures.	47.
<i>Histoire des religions.</i> — Les Perses et les Germains.	2 h.
Mercredi et samedi, à 9 heures.	46.

<b>M. Bernard Bouvier, prof. ord.</b>	
<i>Histoire de la littérature française.</i> — Le roman moderne. (Suite du cours d'hiver.)	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 5 heures.	Aula.
<i>Conférences pour la Licence ès lettres.</i>	
Exercices de composition et de style.	2 h.
Mardi, de 5 à 7 heures.	47.
Explication des auteurs de la Licence.	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	47.
<b>M. Ernest Muret, prof. ord.</b>	
<i>Grammaire historique des langues romanes.</i> — Les voyelles.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	46.
<i>Littérature espagnole.</i> — Les romans picaresques.	
Jeudi, à 10 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — Explication d'un texte français du moyen âge.	
Lundi et mardi, à 9 heures.	47.
<i>Conférence.</i> — Explication de la <i>Prima giornata</i> du <i>Decameron</i> de Boccace ( <i>Bibliotheca Romanica</i> , fascicule 7).	
Mercredi, à 9 heures.	47.
<b>M. Alexis François, prof. extr.</b>	
<i>Histoire de la langue française moderne.</i> — Les tendances lexicographiques du XVI <sup>e</sup> siècle à nos jours (suite du cours d'hiver).	1 h.
Samedi, à 9 heures.	45.
<i>Conférence.</i> — Questions de grammaire étudiées d'après les textes des grammairiens.	
Vendredi, à 10 heures.	47.
<i>Conférence.</i> — Explication des auteurs de la licence.	
Victor Hugo : <i>Notre-Dame de Paris.</i> — Beaumarchais : <i>Pages choisies.</i>	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	57.

<b>M. Emile Redard, prof. ord.</b>	
<i>Littératures anglaise et allemande.</i> — Shakespeare, sa vie, son temps et ses œuvres (dramatiques, épiques et lyriques). — Découvertes et études les plus récentes. — Le chancelier Bacon, sa grandeur, sa légende. — Goethe, son œuvre, son génie, ses deux siècles. (Suite et fin du cours d'hiver.)	2 h.
Lundi et mercredi, à 3 heures.	45.
<i>Conférence (auteurs anglais).</i> — Interprétation et commentaire de <i>Hamlet</i> , <i>The Sonnets</i> et <i>The King Lear</i> , de Shakespeare.	
Jeudi, à 11 heures.	45.
<i>Conférence (auteurs allemands).</i> — Interprétation et commentaire de <i>Faust</i> (1 <sup>re</sup> et 2 <sup>de</sup> parties) et de <i>poésies diverses</i> , de Goethe.	
Jeudi, à 9 heures.	45.
<b>M. Ferdinand de Saussure, prof. ord.</b>	
<i>Linguistique générale.</i> (Continuation du cours d'hiver).	2 h.
Mardi, à 11 heures.	46.
Vendredi, à 11 heures.	57.
<i>Introduction à la grammaire historique de l'allemand et de l'anglais.</i>	
Mardi et vendredi, à 9 heures.	57.
<i>Sanscrit.</i> (Continuation du cours d'hiver).	
Mardi, de 3 à 5 heures.	46.
<b>M. Charles Werner, prof. ord.</b>	
<i>Histoire de la philosophie.</i> — La philosophie moderne.	4 h.
Lundi, mercredi, vendredi et samedi, à 4 heures.	45.
<i>Conférence de philosophie.</i> — Dissertations et discussions.	
Vendredi, à 2 heures.	47.
<i>Explication de textes philosophiques.</i> — Hegel : <i>Encyclopädie der philosophischen Wissenschaften</i> , éd. G. Lasson (vol. 33 de la « Philosophische Bibliothek »), Leipzig, Dürr, 1905.	
Samedi, à 2 heures.	47.

	Salle
<b>M. Adrien Naville</b> , prof. ord.	
<i>Théorie de la science.</i> — II. Classification des sciences.	3 h.
Lundi et mercredi, à 3 heures, et vendredi, à 8 h.	46.
<b>M. Paul Duproix</b> , prof. ord.	
<i>Science de l'éducation.</i> — La psychologie comparée de l'homme et de l'enfant.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	45.
<i>Méthodologie.</i>	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	45.
<i>Conférence.</i> — Questions actuelles. — Bibliographie de langue française ; œuvres d'éducation sociale. Etat de l'enseignement, etc.	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	45.
<i>La science de l'éducation au XIX<sup>e</sup> siècle.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	45.
<b>M. Francis De Crue</b> , prof. ord.	
<i>Histoire moderne.</i> — Fondation et développement des colonies européennes à l'époque moderne.	2 h.
Mardi et vendredi, à 3 heures.	45.
<i>Institutions du moyen âge.</i> — La monarchie féodale. — Les communes.	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	58.
<i>Conférence d'histoire du moyen âge.</i>	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	58.
<i>Conférence de paléographie.</i> — Documents français du XIV <sup>e</sup> au XVI <sup>e</sup> siècle.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	58.
<b>M. Charles Seitz</b> , prof. ord.	
<i>Histoire ancienne.</i> — Etablissement du régime impérial à Rome. Auguste.	2 h.
Jeudi et vendredi, à 9 heures.	46.
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i> — Les sources littéraires et épigraphiques de l'histoire romaine.	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	57.
<i>Histoire contemporaine.</i> — Histoire générale de l'Eu-	

	Salle
rope de l'époque du coup d'Etat du 2 décembre 1851 à celle de la guerre d'Italie.	2 h.
Lundi et mardi, à 9 heures.	46.
<i>Conférence d'histoire contemporaine.</i> — Etude critique de documents et de mémoires relatifs à la période qui fait l'objet du cours d'histoire contemporaine.	1 h.
Lundi, à 10 heures.	47.
<b>M. Charles Borgeaud</b> , prof. ord.	
<i>Histoire nationale.</i> — Histoire constitutionnelle de la Suisse. — Le XIX <sup>e</sup> siècle.	2 h.
Jeudi et vendredi, à 11 heures.	49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire.	2 h.
Lundi, à 4 et à 5 heures.	50.
<b>M. Edouard Naville</b> , prof. extraord.	
<i>Egyptologie.</i> — Histoire d'Egypte.	2 h.
Mardi et vendredi, à 2 heures.	46.
<b>M. William Rosier</b> , prof. ord.	
[Suppléant : M. Emile Chaix, privat-docent].	
<i>Géographie économique</i> (suite).	2 h.
Mercredi et vendredi, à 6 heures.	45.
<i>Conférence de géographie économique.</i>	1 h.
Mardi, à 6 heures.	57.
<b>M. Louis Wuarin</b> , prof. ord.	
<i>Economie sociale.</i> — Le problème du luxe. Le mouvement féministe. L'alcoolisme et sa répression.	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 5 heures.	45.
<i>Systèmes politiques.</i> — Les systèmes politiques à partir de la Révolution française.	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	47.
<i>Sociologie théorique.</i> — Les doctrines qui ont fait	

	Salle
époque.	1 h.
Samedi, à 10 heures.	46.
<i>Conférences.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 6 heures.	47.
<b>M. Edgard Milhaud, prof. ord.</b>	
<i>Economie politique.</i> — Cours général.	3 h.
Vendredi, à 10 h. et à 6 h., et samedi, à 10 heures.	30.
<i>Conférence générale.</i>	1 h.
Samedi, à 3 heures.	57.
<i>Cours spécial.</i> — Le profit d'entreprise et l'intérêt du capital.	1 h.
Samedi, à 11 heures.	46.
<i>Conférence spéciale.</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	46.
<b>M. X.</b>	
<i>Histoire économique.</i> — Le XIX <sup>e</sup> siècle. (Questions choisies.)	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.	57.
<i>Conférence d'histoire économique.</i>	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	57.
<b>M. Léon Winiarski, prof. extr.</b>	
<i>Finances publiques.</i> — Cours général.	1 h.
Lundi, à 8 heures.	57.
<i>Conférence générale de finances publiques.</i>	1 h.
Mercredi, à 8 heures.	57.
<i>Conférence spéciale de finances publiques.</i>	1 h.
Vendredi, à 8 heures.	57.
<i>Finances privées.</i>	1 h.
Samedi, à 8 heures.	57.

	Salle
<b>M. Edouard Montet, prof. ord.</b>	
<i>Histoire de la littérature arabe.</i>	2 h.
Mardi, à 4 heures et vendredi, à 5 heures.	29.
<i>Arabe classique.</i> — Cours inférieur.	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	29.
<i>Cours supérieur.</i>	1 h.
Samedi, à 8 heures.	29.

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

<b>M. Bernard Bouvier, prof. ord.</b>	
<i>Lecture analytique d'auteurs français modernes.</i>	1 h.
Lundi, à 6 heures.	57.
<i>Exercices de rhétorique et de composition.</i>	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	57.
<b>M. Charles Seitz, prof. ord.</b>	
<i>Les mœurs et les institutions de la France au XVIII<sup>e</sup> siècle.</i>	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	57.
<b>M. Louis Zbinden, privat-docent.</b>	
<i>Méthodologie du français.</i> — 1 <sup>o</sup> Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers.	1 h.
Mardi, à 4 heures.	57.
2 <sup>o</sup> Conférence d'application. — Leçons de vocabulaire, de lecture, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur.	2 h.
Mercredi, à 3 et à 4 heures.	E. Al <sup>1</sup> .
<b>M. Henri Mercier, lic. ès-lettres, privat-docent.</b>	
<i>Syntaxe du français depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Gallicismes.</i>	1 h.
Samedi, à 5 heures.	57.
<i>Exercices écrits de langue et de style.</i>	1 h.
Mardi, à 3 heures.	57.

<sup>1</sup> E. Al. = Ecole suisse-allemande, rue Malatrex.

	Salle
<b>M. Albert Sechehaye</b> , D <sup>r</sup> phil., privat-docent.	
<i>Éléments de grammaire historique du français.</i>	1 h.
Samedi, à 4 heures.	57.
<i>Phonologie.</i> — Prosodie, versification.	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	57.
<b>M. Georges Thudichum</b> , privat-docent.	
<i>Diction et prononciation françaises.</i> — Phonétique.	2 h.
I. Etude pratique des sons du français.	
II. Interprétation de morceaux en prose et en vers.	
Lundi et vendredi, à 4 heures.	28.
<b>M. Charles Bally</b> , D <sup>r</sup> phil., privat-docent.	
<i>Stylistique française.</i>	1 h.
Lundi, à 3 heures.	49.
<i>Exercices pratiques de stylistique. Traduction commentée de textes allemands.</i>	1 h.
Vendredi, à 3 heures.	57.
<b>M. Alfred Mercier</b> , lic. ès lettres, privat-docent.	
<i>Stylistique</i> (fondée sur la traduction en français d'auteurs anglais).	1 h.
Samedi, à 3 heures.	45.
<b>M. Albert Roussy.</b>	
<i>Stylistique</i> (fondée sur la traduction en français d'auteurs russes).	1 h.
Mardi, à 5 heures.	57.

Ceux des membres (*réguliers* ou *libres*) du Séminaire qui auront pris l'inscription spéciale de 10 francs par semestre, se réuniront chaque semaine une fois, le soir, en groupe familial de conversation, sous la direction de M. Henri Mercier, privat-docent.

	Salle
<b>M. Alfred Juvet</b> , D <sup>r</sup> phil.	
<i>Exercices pratiques de français</i> destinés aux étudiants étrangers candidats à la licence ès sciences sociales.	1 h.
Samedi, à 5 heures.	47.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

<b>M. Charles Bally</b> , D <sup>r</sup> phil.	
<i>Stylistique française.</i>	1 h.
Lundi, à 5 heures.	49.
<i>Exercices pratiques de stylistique. Traduction commentée de textes allemands.</i>	1 h.
Vendredi, à 3 heures.	57.
<b>M. Daniel Bersot</b> , lic. ès sc. soc.	
<i>Histoire du journalisme.</i>	1 h.
Lundi, à 2 heures.	47.
<i>Conférence.</i>	
Vendredi, à 2 heures.	47.
<b>M. Louis-Frédéric Choisy</b> , lic. ès lettres.	
<i>Explication d'auteurs anglais.</i> — Fragments des œuvres de Tennyson : <i>The lady of Shalott, The Miller's daughter, In Memoriam</i> , etc.	1 h.
Mardi, à 10 heures.	57.
<b>M. Henri Courvoisier</b> , lic. ès lettres.	
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i> — Homère : <i>Odysée.</i>	1 h.
Lundi, à 5 heures.	47.
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Tacite : <i>Germanie.</i>	1 h.
Lundi, à 6 heures.	46.
<b>M. Jules Dubois</b> , D <sup>r</sup> en philosophie.	
<i>L'éducateur et sa mission.</i>	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	47.

	Salle
<b>M<sup>lle</sup> Susanne Elkan</b> , lic. ès lettres.	
<i>Explication et commentaire d'auteurs allemands</i> : Otto Ludwig : <i>Zwischen Himmel und Erde</i> (Erzählung). — Ernst v. Wildenbruch : <i>Die Rabensteinerin</i> (Drama).	1 h.
Samedi, à 9 heures.	47.
<b>M. Otto Karmin</b> , Dr phil.	
<i>L'apprentissage</i> : son évolution historique, ses formes actuelles, son avenir.	1 h.
Mercredi, à 4 heures.	47.
<i>Interprétation de sociologues allemands</i> : Karl Lamprecht : <i>Moderne Geschichtswissenschaft</i> (Berlin, Weidmann, 1909).	1 h.
Samedi, à 4 heures.	47.
<b>M. André de Mâday</b> , Dr ès sciences politiques.	
<i>Sociologie théorique</i> . — L'origine de la famille.	1 h.
Mardi, à 3 heures.	47.
<i>Philosophie du droit</i> .	2 h.
Lundi et mercredi, à 3 heures.	44.
<i>Législation ouvrière comparée</i> .	1 h.
Mardi, à 9 heures.	47.
<i>Conférence de législation sociale</i> (complément du cours).	1 h.
Jour et heure à fixer avec les étudiants.	
<b>M. Albert Malsch</b> , lic. ès lettres.	
<i>Pestalozzi</i> : sa vie et son œuvre.	1 h.
Mardi, à 5 heures.	46.
<b>M. Alfred Mercier</b> , lic. ès lettres.	
<i>Interprétation d'auteurs scandinaves</i> : Auguste Strindberg : <i>Fran Fierdingen och Svartbäcken</i> .	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	46.
<b>M. Gonzague de Reynold</b> , Dr d'Université.	
<i>Histoire de la culture artistique et intellectuelle en Suisse</i> . — L'époque héroïque (suite du cours du semestre d'hiver). Les artistes et les artisans. Manuel	

	Salle
Deutsch, Urs Graff, Tobias Stirner, Leu, Priès, Geiler, etc.	1 h.
Mardi, à 5 heures.	45.
<i>De l'enseignement de l'histoire suisse</i> .	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	46.
<b>M. Frédéric Roget</b> .	
<i>Langue et littérature anglaises</i> . — Analyse des textes anglais de la licence. — Lecture de drames shakespeariens.	2 h.
Lundi et mercredi, à 4 heures.	47.
<i>Conférence d'anglais moderne</i> . — Grammaire et style.	2 h.
Vendredi et samedi, à 3 heures.	47.
<b>M. Antonino de Stefano</b> , Dr ès lettres.	
<i>Le modernisme</i> . — Ses origines, son évolution.	1 h.
Mardi, à 5 heures.	30.
<b>M. Georges Thudichum</b> .	
<i>Prononciation et diction françaises. Phonétique</i> .	2 h.
Lundi, à 3 heures.	28.
Vendredi, à 3 heures.	46.
<b>M. Henri Vulliéty</b> , lic. ès lettres.	
<i>Histoire de l'art</i> . — Les peintres et les sculpteurs des Ecoles du Nord ; les influences méridionales dans l'art septentrional.	2 h.
Lundi et samedi, à 4 heures.	46.
<i>Conférence sur des sujets d'art et d'esthétique</i> ; philosophie de l'art.	1 h.
Lundi, à 5 heures.	46.
<b>M. Emile Wilmot</b> , lic. ès sc. sociales.	
<i>La philosophie sociale au dix-huitième siècle</i> : Montesquieu, Voltaire, Rousseau et Condorcet.	1 h.
Mercredi, à 5 heures.	46.

### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres et des Sciences sociales :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

### Plan d'Études.

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès sciences sociales, de licencié ès lettres, de docteur ès lettres, en sociologie, en philosophie et un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, l'extrait du règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, les règlements de l'Université.)

### Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par une Commission spéciale. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômés, etc.).

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

Les conférences commenceront le 10 avril.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI<sup>e</sup> siècle ; Phonologie du français ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant une année scolaire et qui auront présenté les travaux réglementaires, pourront subir un examen à la fin du semestre d'été. Ceux qui l'auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire de l'Université.

### Séminaire des Sciences économiques.

Les travaux pratiques rattachés au Séminaire des Sciences économiques sont ceux qui relèvent des enseignements suivants : Économie politique, Économie sociale et sociologie, Science des finances, Statistique, Histoire économique, Géographie économique et politique.

L'activité du Séminaire embrasse :

a) des conférences consacrées à des exposés oraux, explications de textes, corrections de dissertations, lecture et étude de mémoires rédigés par les élèves et destinés à les initier aux recherches scientifiques, etc. ;

b) des visites à des institutions ou entreprises intéressantes au point de vue économique ou social ;

c) des réunions générales des membres du Séminaire dans lesquelles seront présentés des travaux relatifs aux études du Séminaire.

Pour devenir membre du Séminaire, il faut être *immatriculé* dans une des Facultés de l'Université et inscrit à deux au moins des conférences du Séminaire.

Un certificat est accordé aux licenciés ès sciences sociales, aux licenciés ès sciences politiques et aux licenciés ès lettres avec mention « histoire », qui satisfont aux conditions suivantes :

a) avoir suivi d'une manière régulière au moins deux conférences par semaine pendant quatre semestres ;

b) avoir présenté deux travaux écrits jugés satisfaisants par le professeur ;

et c) avoir présenté une dissertation et l'avoir commentée avec succès devant un jury composé des professeurs du Séminaire et présidé par le Doyen.

Les certificats sont signés par le Doyen.

---

### **Cours de vacances.**

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales a institué des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres qui enseignent à l'étranger la langue française et qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines pour s'exercer à la mieux parler, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires, et auront lieu en 1911 du 15 juillet au 28 août.

Douze leçons par semaine pour chacune des trois sections parallèles. En outre, conférences sur des sujets d'intérêt général, séances d'exercices dramatiques; groupes pour la conversation et pour la correction des travaux écrits. Demander au Secrétariat le programme détaillé.

---

E. A. — Ecole suisse-allemande.

**FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES**

S. F. — Séminaire de français moderne.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	P. Oltramare	45			P. Oltramare	45			P. Oltramare	45	P. Oltramare	45
	L. Winiarski	57			L. Winiarski	57	A. François	57	A. Naville	46	E. Montet	29
9 à 10	J. Nicole	45	J. Nicole	45	F. De Crue	58	E. Redard	45	J. Nicole	45	A. François	45
	E. Muret	47	E. Muret	47	E. Muret	47	Ch. Seitz	46	Ch. Seitz	46	P. Oltramare	46
	Ch. Seitz	46	Ch. Seitz	46	P. Oltramare	46			F. de Saussure	57	S. Elkan	47
			F. de Saussure	57								
	A. de Maday	17										
10 à 11	J. Nicole	45	J. Nicole	45	J. Nicole	45			P. Duproix	45	J. Nicole	45
	E. Muret	46	E. Muret	46	E. Muret	46	E. Muret	46	A. François	47		
	Ch. Seitz	47	L.-F. Choisy	57	F. De Crue	58	Ch. Seitz S. F.	57	Ch. Seitz	57	L. Wuarin	46
				L. Wuarin	47			E. Milhaud	30	E. Milhaud	30	
11 à 12	P. Duproix	45	P. Duproix	45	P. Duproix	45	E. Redard	45	P. Duproix	45	P. Duproix	45
	X.	57	X.	57	X.	57			F. de Saussure	57		
			F. de Saussure	46			Ch. Borgeaud	49	F. De Crue	58		
							A. Sechehaye S.F.	57	Ch. Borgeaud	49		
								E. Milhaud	46	E. Milhaud	46	

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
2 à 3					P. Oltramare	47			Ch. Werner	47	Ch. Werner	47
	D. Bersot	17	Ed. Naville	46					Ed. Naville	46		
3 à 4	E. Redard	45	F. De Crue	45	E. Redard	45			F. De Crue	45		
	A. Naville	46	F. de Saussure	46	P. Oltramare	47					E. Milhaud	57
	Ch. Bally S. F.	49	H. Mercier S. F.	57	A. Naville	46			Ch. Bally S. F.	57	A. Mercier S. F.	45
	A. de Mâday	44	A. de Mâday	17	L. Zbinden S. F. E.A.				F. Roget	47	F. Roget	47
	G. Thudicum	28			A. de Mâday	44			G. Thudicum	46		
4 à 5	Ch. Werner	45	F. de Saussure	46	Ch. Werner	45			Ch. Werner	45	Ch. Werner	45
	Ch. Borgeaud	50	E. Montet	29					E. Montet	29		
	G. Thudicum S. F.	28	L. Zbinden S. F.	57	L. Zbinden S. F. E.A.				G. Thudicum S. F.	28	A. Secheyay S. F.	57
	F. Roget	47			F. Roget	47			A. Mercier	46	H. Vulliétý	46
	H. Vulliétý	46	G. de Reynold	45	O. Karmin	17			J. Dubois	17	O. Karmin	17
5 à 6	B. Bouvier	Aula	B. Bouvier	47	B. Bouvier	Aula			B. Bouvier	Aula		
	L. Wuarin	45			L. Wuarin	45			L. Wuarin	45		
	Ch. Borgeaud	50							E. Montet	29		
	H. Courvoisier	17	A. Roussy S. F.	57	E. Wilmot	46					H. Mercier S. F.	57
	H. Vulliétý	46	A. de Stefano	30							A. Juvet	47
			A. Malsch	46								
6 à 7	L. Wuarin	47			L. Wuarin	47			E. Milhaud	30		
			E. Chaix	57	E. Chaix	45			E. Chaix	45		
	B. Bouvier S. F.	57	B. Bouvier	47	B. Bouvier S. F.	57			B. Bouvier	47		
	H. Courvoisier	46			G. de Reynold	46			X.	57		

# FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur **LOUIS REHFOUS**, Doyen.

	Salle
<b>M. Ferdinand Gentet</b> , prof. ord.	
<i>Droit international privé.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.	48.
<b>M. Alfred Martin</b> , prof. ord.	
<i>Code civil suisse</i> — Les droits réels.	5 h.
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 9 h.	48.
<i>Code civil français</i> — Droits réels, successions, donations, contrats de mariage.	3 h.
Lundi, à 9 h., vendredi, à 10 h. et samedi, à 8 h.	48.
<b>M. Alfred Gautier</b> , prof. ord.	
<i>Procédure civile.</i>	3 h.
Mercredi et jeudi, à 10 h., et vendredi, à 8 h.	48.
<i>Droit pénal</i> — Partie spéciale. Etude des infractions dans leurs éléments constitutifs. Droit genevois.	
Projet de Code pénal suisse. Droit comparé.	4 h.
Lundi et jeudi, à 8 heures.	48.
<b>M. Louis Rehfous</b> , prof. ord.	
<i>Droit commercial.</i> — 1° Transports par chemins de fer; service des postes.	3 h.
Lundi, vendredi et samedi, à 7 heures.	48.

	Salle
2° Faillite.	2 h.
Lundi et samedi, à 10 heures.	48.
<i>Conférence de droit commercial.</i>	4 h.
Samedi, à 11 heures.	50.
<i>Code civil suisse.</i> — Des successions.	2 h.
Mardi et mercredi, à 8 heures.	50.
<i>Code civil allemand.</i> — Droit de la famille.	2 h.
Lundi, à 11 heures, et mardi, à 10 heures.	44.
<b>M. Charles Borgeaud</b> , prof. ord.	
<i>Histoire nationale.</i> — Histoire constitutionnelle de la Suisse. Le XIX <sup>e</sup> siècle.	2 h.
Jeudi et vendredi, à 11 heures.	49.
<b>M. Paul Moriaud</b> , prof. ord.	
<i>Droit privé romain.</i> — IV. Obligations (partie générale).	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 7 heures.	49.
<i>System des römischen Privatrechts</i> <sup>1</sup> . — I. Personen-, Familien-, Obligationenrecht (en français et en allemand).	4 h.
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 8 heures.	17.
<i>Conférence de droit romain.</i> — Discussion de cas pratiques avec travaux écrits.	1 h.
Mardi, à 10 heures.	47.
<i>Séminaire de droit romain.</i> — (Programme au Bureau du Caissier-comptable.)	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 2 h.	49-50.
<i>Code civil allemand.</i> — V. Erbrecht (en français et en allemand).	3 h.
Mercredi, jeudi et vendredi, à 9 heures.	17.
<b>M. le Dr Louis Mégevand</b> , prof. ord.	
<i>Médecine légale.</i>	1 h.
Lundi, à 10 heures.	M.J.

1) Les cours de MM. les Professeurs Meumann et Moriaud sur le «System des römischen Privatrechts» forment un tout et ne peuvent pas être suivis séparément.

	Salle
<b>M. Edgard Milhaud</b> , prof. ord.	
<i>Economie politique.</i> — <i>Cours général.</i>	3 h.
Vendredi, à 10 et à 6 h., samedi, à 10 heures.	30.
<i>Conférence générale.</i>	1 h.
Samedi, à 3 heures.	57.
<i>Cours spécial.</i> — Le profit d'entreprise et l'intérêt du capital.	1 h.
Samedi, à 11 heures.	46.
<i>Conférence spéciale.</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	46.
<b>M. Gottlieb Meumann</b> , prof. ord.	
<i>Code civil allemand.</i> — I. Allgemeiner Teil (en allemand).	4 h.
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 11 heures.	17.
III: <i>Sachenrecht</i> (en allemand).	4 h.
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 9 heures.	49.
<i>System des römischen Privatrechts</i> <sup>1</sup> . — II. Sachen- und Erbrecht (en allemand).	4 h.
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 9 heures.	49.
<i>Übungen im bürgerlichen Recht für Anfänger mit schriftlichen Arbeiten</i> (en allemand).	2 h.
Mardi, de 2 à 4 heures.	48.
<b>M. Eugène Borel</b> , prof. ord.	
<i>Introduction à la science du droit.</i>	3 h.
Lundi, à 9 heures et samedi, de 8 à 10 heures.	17.
<i>Droit public général.</i>	4 h.
Lundi, de 7 à 9 h., mardi, à 8 h. et samedi, à 7 h.	49.

1) Les cours de MM. les Professeurs Meumann et Moriaud sur le «System des römischen Privatrechts» forment un tout et ne peuvent pas être suivis séparément.

<b>M. Hugo de Claparède</b> , prof. extr.	
<i>Histoire et institutions du droit moderne.</i> — II <sup>e</sup> partie (Droit privé).	5 h.
Jeudi, à 7 h., mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 8 h.	49.
<i>Histoire de l'empire et du droit allemand</i> [Deutsche Reichs- und Rechtsgeschichte] (en allemand).	4 h.
Lundi et mercredi, de 2 à 4 heures.	48.
<i>Code civil allemand.</i> II. Recht der Schuldverhältnisse. (en allemand.)	5 h.
Mercredi, jeudi, vendredi, à 9 h. et samedi, de 9 à 11 h.	44.
<b>M. Arthur Baumgarten</b> , prof. extr.	
<i>Droit pénal allemand.</i> — <i>Deutsches Strafrecht</i> (en allemand).	5 h.
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 8 h.	44.
<b>M. Victor Bruns</b> , prof. ext.	
<i>Histoire du droit romain</i> (sans la procédure civile).	3 h.
Lundi, mercredi et jeudi, à 10 heures.	49.
<i>Römischer Zivilprozess</i> (en allemand).	1 h.
Mardi, à 10 heures.	49.
<i>Exegetische Uebungen im römischen Recht</i> (en allemand).	2 h.
Mercredi, de 4 à 6 heures.	50.

---

#### COURS DE PRIVAT-DOCENTS

---

<b>M. Albert Caleb</b> , Dr jur.	
<i>Des sociétés civiles et commerciales en droit comparé.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	48.
<b>M. Mohamed Fahmy</b> , lic. jur.	
<i>Situation internationale de l'Égypte.</i> (Étude d'histoire diplomatique et de droit international).	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	49.

<b>M. Maxime Haissly</b> , lic. jur.	
<i>La femme mariée dans le Code civil suisse.</i>	2 h.
Lundi, à 4 heures.	48.
<b>M. Frédéric de Rabours</b> , lic. jur.	
<i>Les Avocats et l'Académie française.</i> — Patru, Target, de Sacy, Dupin, Dufaure, Berryer, Jules Favre, Emile Ollivier, Rousse, Barboux.	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	48.
<b>M. Victor Tevzaia</b> , lic. jur.	
<i>Droit constitutionnel russe.</i>	1 h.
Samedi, à 5 heures.	17.

---

#### CONFÉRENCES

---

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves.

---

#### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

---

## Plan d'études.

### PREMIÈRE ANNÉE<sup>1</sup>

Introduction à la science du droit. — Droit romain (histoire et système). — Législation civile comparée [semestre d'hiver]. — Droit constitutionnel comparé [semestre d'hiver]. — Economie politique. — Histoire et principes du droit moderne (droit germanique). — Droit public [semestre d'été]. — Histoire constitutionnelle de la Suisse [semestre d'été].

### DEUXIÈME ANNÉE

Droit romain (successions et partie générale). — Droit constitutionnel comparé [semestre d'hiver]. — Droit civil suisse [semestre d'hiver] : Obligations, droit des personnes et de la famille ; [semestre d'été] : Droit des successions (ou droits réels). — Droit commercial [semestre d'été]. — Droit pénal (ou procédure civile). — Médecine légale. — Droit public fédéral [pour les étudiants suisses]. — Législation civile comparée [semestre d'été]. — Histoire constitutionnelle de la Suisse [semestre d'été]. — Droit constitutionnel comparé [semestre d'hiver].

### TROISIÈME ANNÉE

Droit romain (partie générale) [semestre d'hiver]. — Code civil français. — Droit civil suisse [semestre d'été] : Droits réels ou successions. — Droit commercial. — Procédure civile (ou droit pénal). — Droit international. — Droit public fédéral [pour les étudiants suisses].

---

### Programme d'études pour les étudiants allemands.

*Les cours conformes aux ordonnances allemandes sont les suivants :*

Introduction à la science du droit. — Histoire du droit romain. — Système du droit privé romain. — Exégèse des Pandectes. — Histoire du droit allemand. — Code civil allemand (les cinq parties). — Exercices de droit civil allemand. — Droit pénal allemand. — Droit international public.

---

<sup>1</sup> Les étudiants de première année sont invités à suivre dans la Faculté des Lettres :

1° le cours de *Logique* ;

2° les cours d'*Economie politique*, de *Sociologie*, etc., à leur choix, à raison de 2 heures au moins par semaine (en outre du *Cours général* obligatoire)

---

# FACULTÉ DE DROIT

M.J. = Morgue judiciaire

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7 à 8	E. Borel L. Rehfsous	49 48	P. Moriaud	49	P. Moriaud	49	H. de Claparède	49	P. Moriaud L. Rehfsous	49 48	E. Borel L. Rehfsous	49 48
8 à 9	E. Borel A. Gautier	49 48	E. Borel A. Gautier L. Rehfsous P. Moriaud A. Baumgarten	49 48 50 17 44	H. de Claparède A. Gautier L. Rehfsous P. Moriaud A. Baumgarten	49 48 50 17 44	H. de Claparède A. Gautier P. Moriaud A. Baumgarten	49 48 17 44	H. de Claparède A. Gautier P. Moriaud A. Baumgarten	49 48 17 44	E. Borel A. Martin E. Borel A. Baumgarten	49 48 17 44
9 à 10	A. Martin E. Borel	48 17	A. Martin G. Meumann	48 49	A. Martin G. Meumann H. de Claparède P. Moriaud	48 49 44 17	A. Martin G. Meumann H. de Claparède P. Moriaud	48 49 44 17	A. Martin G. Meumann H. de Claparède P. Moriaud	48 49 44 17	A. Martin E. Borel H. de Claparède	48 17 44
10 à 11	V. Bruns L. Mégevand M. J. L. Rehfsous	49  48	P. Moriaud V. Bruns G. Meumann L. Rehfsous	47 49 17 44	V. Bruns A. Gautier G. Meumann	49 48 17	V. Bruns A. Gautier G. Meumann	49 48 17	A. Martin G. Meumann	48 17	E. Milhaud L. Rehfsous H. de Claparède	30 48 44
11 à 12	F. Gentet L. Rehfsous	48 44	F. Gentet G. Meumann	48 17	F. Gentet G. Meumann	48 17	Ch. Borgeaud G. Meumann	49 17	Ch. Borgeaud E. Milhaud G. Meumann A. Caleb	49 46 17 48	E. Milhaud L. Rehfsous A. Caleb	46 50 48
2 à 3	P. Moriaud H. de Claparède	49-50 48	G. Meumann	48	P. Moriaud H. de Claparède	49-50 48			P. Moriaud	49-50		
3 à 4	H. de Claparède	48	G. Meumann	48	H. de Claparède	48			E. Milhaud	30	E. Milhaud	57
4 à 5	M. Haissly	48			V. Bruns	50			F. de Rabours M. Fahmy	48 49		
5 à 6					V. Bruns	50					V. Tevzaïa	17
6 à 7									E. Milhaud	30		

# FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. le Professeur Georges FULLIQUET, Doyen.

	Salle
<b>M. Edouard Montet</b> , prof. ord.	
<i>Introduction à l'Hexateuque.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 8 heures.	28.
<i>Exégèse de l'Ancien Testament.</i> — Genèse.	2 h.
Lundi et mercredi, à 8 heures.	28.
<i>Hébreu.</i> — Grammaire. Interprétation de l'Exode.	1 h.
Lundi, à 10 heures.	29.
<i>Séminaire d'hébreu.</i>	2 h.
Mardi, à 10 heures, et vendredi, à 9 heures.	29.
<i>Histoire d'Israël.</i>	2 h.
Mardi, à 11 heures, et mercredi, à 10 heures.	29.
<i>Lectures théologiques en langue allemande.</i>	
Division supérieure.	1 h.
Lundi, à 11 heures.	28.
Division inférieure.	2 h.
Lundi et mardi, à 9 heures.	29.
<i>Histoire de la littérature arabe.</i>	2 h.
Mardi, à 4 heures, et vendredi, à 5 heures.	29.
<i>Arabe classique.</i>	
Cours inférieur.	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	29.
Cours supérieur.	1 h.
Samedi, à 8 heures.	29.
<b>M. Hippolyte Balavoine</b> , prof. ord.	
<i>Le fait moral</i> , études critiques.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	28.
<i>Exercices d'improvisation et de diction.</i>	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	28.

	Salle
<b>M. Georges Fulliquet</b> , prof. ord.	
<i>Christianisme social.</i>	2 h.
Mardi et mercredi, à 7 heures.	28.
<i>Séminaire de christianisme social.</i>	1 h.
Lundi, à 7 heures.	28.
<i>Séminaire de dogmatique.</i>	1 h.
Mardi, à 3 heures.	28.
<i>Introduction à l'étude de la théologie protestante.</i>	1 h.
Mercredi, à 8 heures.	29.
<b>M. Eugène Choisy</b> , prof. ord.	
<i>Histoire du christianisme et de l'Eglise au XVI<sup>e</sup> siècle.</i> La Réformation.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.	28.
<i>Théodore de Bèze et le protestantisme français après la mort de Calvin (1564-1605).</i>	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	28.
<b>M. Jules Breitenstein</b> , prof. ord.	
<i>Exégèse de l'Épître aux Galates.</i>	3 h.
Mardi, à 11 h. et à 2 h., et samedi, à 10 h.	28.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament.</i> — L'Épître aux Hébreux.	1 h.
Samedi, à 11 heures.	28.
<b>M. Ernest Rochat</b> , prof. ord.	
<i>L'Ecole critique allemande (suite).</i> — <i>L'école traditionnelle ; ses principaux représentants.</i>	2 h.
Mercredi et vendredi, à 11 heures.	28.
<b>M. Louis Bard</b> , prof. ord.	
<i>Homilétique (suite).</i>	2 h.
Vendredi, à 3 heures et samedi, à 8 heures.	28.
<i>Exercices homilétiques.</i>	1 h.
Samedi, à 9 heures.	28.
<b>M. Jules Nicole</b> , prof. ord.	
<i>Lectures grecques.</i>	2 h.
Mercredi et samedi, à 11 heures.	29.

<b>M. Paul Oltramare</b> , prof. ord.	
<i>Patristique latine.</i>	1 h.
Mardi, à 8 heures.	29.

EXERCICES DE PRÉDICATION

Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

	Salle
<b>M. Henri Rœhrich</b> , pasteur.	
<i>Musique religieuse.</i>	1 h.
Vendredi, à 2 heures.	29.
<b>M. G.-Pierre Hochreutiner</b> , D <sup>r</sup> ès sciences.	
<i>Les théories de l'évolution et de la biologie générale.</i>	1 h.
Mercredi, à 5 heures.	29.
<i>Lectures et analyses de biologie générale.</i>	1 h.
Samedi, à 5 heures.	29.
<b>M. Georges Berguer</b> , D <sup>r</sup> en théologie.	
<i>Psychologie religieuse.</i> — Analyse de l'expérience religieuse. Le subconscient, la foi, la prière.	1 h.
Mardi, à 5 heures.	28.
<b>M. Félix Falk</b> , D <sup>r</sup> en philos.	
<i>Les traductions allemandes de la Bible jusqu'à Luther.</i>	1 h.
Lundi, à 2 heures.	28.
<i>Moses Mendelssohn, sa vie et son œuvre.</i>	1 h.
Mercredi, à 2 heures.	28.
<b>M. Albert Kohler</b> , ancien pasteur.	
<i>La prédication catholique.</i> — Bossuet.	1 h.
Mardi, à 4 heures.	28.

La Faculté de Théologie organisera des cours de vacances pour les pasteurs, les anciens étudiants, les étudiants étrangers et les laïques cultivés. Ces cours auront lieu en septembre, chaque matin, de 8 heures à midi. Ils traiteront surtout : *a*) des ouvrages les plus importants de la théologie de langue française ; *b*) des œuvres de docteurs et théologiens (modernes) les plus intéressants de langues étrangères. Le programme complet sera publié ultérieurement.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'un titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

Plan d'Etudes<sup>1</sup>.

A. DIPLÔME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE

Huit semestres d'études universitaires, dont six au moins dans une Faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels oraux et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

Le premier examen porte sur la langue hébraïque, le grec, le latin, l'histoire du peuple d'Israël, l'histoire des religions, l'économie politique, la diction, la philosophie et la langue allemande.

Les 2<sup>me</sup>, 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le 5<sup>me</sup> examen est un examen général, oral et écrit, sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie, aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

B. DIPLÔME DE LICENCIÉ

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

C. DIPLÔME DE DOCTEUR

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

<sup>1</sup> Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

## FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7	G. Fulliquet	28	G. Fulliquet	28	G. Fulliquet	28					
8	E. Montet	28	E. Montet P. Oltramare	28 29	E. Montet G. Fulliquet	28 29		E. Montet	28	L. Bard E. Montet	28 29
9	E. Choisy E. Montet	28 29	E. Choisy E. Montet	28 29	E. Choisy	28		E. Choisy E. Montet	28 29	L. Bard	28
10	H. Balavoine E. Montet	28 29	H. Balavoine E. Montet	28 29	H. Balavoine E. Montet	28 29		H. Balavoine	28	J. Breitenstein	28
11	E. Montet	28	J. Breitenstein E. Montet	28 29	E. Rochat J. Nicole	28 29		E. Rochat	28	J. Breitenstein J. Nicole	28 29
2	F. Falk	28	J. Breitenstein	28	F. Falk	28		H. Rœhrich	29		
3			G. Fulliquet	28				L. Bard	28		
4			A. Kohler E. Montet	28 29				E. Montet	29		
5			G. Berguer	28	G. Hochreutiner	28		E. Montet	29	G. Hochreutiner	28

# FACULTÉ DE MÉDECINE

---

M. le professeur Dr Sigismond LASKOWSKI, Doyen.

---

M. le Dr **Sigismond Laskowski**, prof. ord.

*Anatomie normale.* — Neurologie. — Centres nerveux. Nerfs périphériques. Organes des sens. 6 h.

Tous les jours, à 3 heures.

Ec. Méd.<sup>1</sup>  
Amph. d'anat.

M. le Dr **Auguste Eternod**, prof. ord.

*Histologie normale.* — 2<sup>me</sup> partie : Organes et appareils. — Histologie topographique. 3 h.

Lundi, mardi et mercredi, à 8 h. du matin.

Ec. Méd.

*Embryologie.* — 2<sup>me</sup> partie : Embryologie comparée et humaine. Organes et appareils. Embryologie topographique. 3 h.

Jeudi, vendredi et samedi, à 8 h. du matin.

Ec. Méd.

*Stomatologie.* — 2<sup>me</sup> partie : Anatomie normale et nosologie de la cavité buccale et des dents. 2 h.

Jeudi, de 10 heures à midi.

Ec. Méd.

*Laboratoire pour recherches spéciales.* — Tous les jours, sauf le jeudi. Ec. Méd.

*Laboratoire et conférences d'histologie normale.*

Tous les jours, sauf le jeudi.

Ec. Méd.

*Laboratoire et conférences d'embryologie et d'histogénie.*  
(Ont lieu pendant le semestre d'hiver.)

---

<sup>1</sup> Ecole de Médecine.

M. le Dr **Jean-Louis Prevost**, prof. ord.

<i>Physiologie.</i> — Fonctions de relation ou du système nerveux.	6 h.
Lundi et jeudi, à 4 heures; mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 heures.	Ec. Méd.
<i>Exercices pratiques dans le laboratoire.</i>	4 h.
Lundi et jeudi, de 9 à 11 heures.	Ec. Méd.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i> — Tous les jours.	Ec. Méd.

M. le Dr **Max Askanazy**, prof. ord.

<i>Pathologie spéciale.</i>	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	Inst. path <sup>1</sup> .
<i>Cours des tumeurs.</i>	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	Inst. path.
<i>Laboratoire d'histologie pathologique.</i>	6 h.
Lundi, jeudi et samedi, de 2 à 4 heures.	Inst. path.
<i>Travaux spéciaux.</i> — Tous les jours, de 8 heures à midi, et de 2 à 6 heures.	Inst. path.

M. le Dr **Louis Bard**, prof. ord.

<i>Clinique médicale.</i>	7 h. <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
Tous les jours, sauf le samedi, de 10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> à midi.	Hôp. cant <sup>2</sup> .
<i>Stage clinique.</i> — Pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée.	
Tous les jours.	Hôp. cant.
<i>Exercices d'auscultation.</i>	2 h.
Mercredi, de 4 à 6 heures.	Hôp. cant.

M. le Dr **Charles Girard**, prof. ord.

<i>Clinique chirurgicale.</i>	7 h. <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
Tous les jours, sauf le samedi, de 9 h. à 10 h. <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .	Hôp. cant.
<i>Cours de diagnostic</i> (avec le concours du Dr de Mutach, chirurgien-adjoint).	2 h.
Mercredi et jeudi, à 4 heures.	Hôp. cant.
<i>Exercices pratiques</i> (avec le concours du Dr de Mutach, chirurgien-adjoint).	2 h.
Lundi et vendredi, à 4 heures.	Hôp. cant.

<sup>1</sup> Institut pathologique.

<sup>2</sup> Hôpital cantonal.

M. le Dr **Oscar Beuttner**, prof. ord.

<i>Clinique obstétricale et gynécologique.</i>	5 h.
Tous les jours, excepté le samedi, à 7 heures.	Maternité.
<i>Cours théorique de gynécologie.</i>	2 h.
Jeudi, de 3 à 5 heures.	Maternité.
<i>Séminaire d'obstétrique.</i>	1 h.
Mardi, à 5 heures.	Maternité.

M. le Dr **Adolphe D'Espine**, prof. ord.

<i>Pathologie interne et clinique infantile.</i>	3 h.
Mardi, à 5 h. et vendredi, de 2 à 4 heures.	Clin. inf.

M. le Dr **Ernest Kummer**, prof. ord.

<i>Médecine opératoire.</i>	8 h.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 5 à 7 h.	Ec. Méd.

M. le Dr **Jean-Alfred Veyrassat**, prof. ord.

<i>Cours de polyclinique chirurgicale.</i>	2 h.
Samedi, de 10 heures à midi.	Polyclinique.

M. le Dr **Albert Mayor**, prof. ord.

<i>Matière médicale et thérapeutique.</i> — Modificateurs des fonctions cutanées génito-urinaires et digestives. — Modificateurs du sang et de la nutrition.	4 h.
Lundi et mardi, à 4 heures.	Ec. Méd.
Samedi, de 5 h. <sup>1</sup> / <sub>4</sub> à 7 heures.	Polyclinique.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i>	
Tous les jours.	Ec. Méd.
<i>Polyclinique médicale.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 6 heures.	Polyclinique.
<i>Exercices pratiques de matière médicale, de pharmacologie et d'art de formuler</i> (avec le concours du Dr Wiki, privat-docent et chef du laboratoire de thérapeutique).	2 h.
Samedi, de 10 heures à midi.	Ec. Méd. (Lab. therap.).

M. le Dr <b>Louis Mégevand</b> , prof. ord.	
<i>Médecine légale et déontologie médicale.</i> — 1 <sup>o</sup> Cours théorique et pratique. — Autopsies par les élèves, selon matériel. Rédaction de rapports médico-légaux.	3 h.
Mardi et vendredi, à 2 heures.	Morgue jud. <sup>1</sup>
2 <sup>o</sup> Devoirs du médecin. Responsabilité médicale.	
Samedi, à 11 heures.	Morgue jud.
<i>Recherches spéciales.</i>	
Tous les jours.	Morgue jud.
M. le Dr <b>Rodolphe Weber</b> , prof. ord.	
<i>Clinique psychiatrique.</i>	2 h.
Mercredi, de 2 à 4 heures.	Asile d'al <sup>2</sup> .
M. le Dr <b>Hugues Ultramare</b> , prof. ord.	
<i>Clinique et policlinique des maladies vénériennes et cutanées.</i>	3 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 8 h.	Hôp. cant.
M. le Dr <b>Hector Cristiani</b> , prof. ord.	
<i>Bactériologie.</i>	2 h.
Jeudi et samedi, à 4 heures.	Ec. Méd.
<i>Hygiène.</i> — (A lieu dans le semestre d'hiver.)	
<i>Laboratoire de bactériologie.</i>	Lab. d'hyg. et de bactér.
(Exercices pratiques pour les étudiants.)	(Policlin.)
Tous les jours.	
<i>Recherches spéciales d'hygiène, de bactériologie et de pathologie expérimentale.</i>	Lab. d'hyg. et de bactér.
Tous les jours. (S'adres <sup>r</sup> au professeur.)	(Policlin.)
M. le Dr <b>Georges Haltenhoff</b> , prof. ord.	
<i>Clinique et policlinique ophtalmologiques.</i>	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 3 heures.	Clin. ophtalm.

1. Morgue judiciaire.

2. Asile cantonal d'aliénés, Bel-Air, Chêne.

M. le Dr <b>Raoul de Seigneux</b> , prof. extr.	
<i>Policlinique.</i> — Cours théorique et pratique.	2 h.
Mardi et vendredi, à 4 heures.	Maternité (Salle 26).
<i>Stage pour les participants au cours.</i>	6 h.
Tous les jours.	

#### COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. le Dr <b>Wladimir Alexieff</b> .	
<i>Les recherches de laboratoire employées en clinique.</i>	2 h.
Mercredi, de 2 à 4 heures.	Hôp. cant. (Lab. de la Clin. Méd.).
M. le Dr <b>Louis Aubert</b> .	
<i>De l'examen en obstétrique et en gynécologie.</i>	1 h.
Jour et heure à fixer ultérieurement.	Maternité.
M. le Dr <b>Jules Barth</b> .	
<i>Chimie médicale.</i> Coprologie clinique.	1 h.
Mardi, à 5 heures.	Ec. Méd.
M. le Dr <b>Pierre Besse</b> .	
<i>Introduction à la physiothérapie et diététique du praticien.</i>	1 h.
Jeudi, à 6 heures.	Policlinique.
<i>Pratique élémentaire de la gymnastique médicale.</i>	1 h.
Jeudi, à 5 heures.	Policlinique.
M. le Dr <b>Albert Bétrix</b> .	
<i>Répertoire de gynécologie et d'obstétrique.</i>	2 h.
Mardi, de 3 à 5 heures.	Maternité.
M. le Dr <b>Edouard Borel</b> .	
<i>Répertoire de psychiatrie.</i> — Psychiatrie théorique.	1 h.
Jeudi, à 6 heures.	Univ. salle 33.
M. le Dr <b>Philippe Bourdillon</b> .	
<i>Policlinique infantile.</i>	2 h.
Mardi, de 4 à 6 heures.	Dispensaire des méd.
M. le Dr <b>Alexis Brissard</b> .	
<i>Cours pratique de massage.</i>	2 h.
Jeudi, de 3 à 5 heures.	Policlinique
M. le Dr <b>Eugène Bujard</b> .	
<i>Le squelette, son développement.</i>	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	Ec. Méd.

- M. le Dr Francis Buscarlet.**  
*Chirurgie d'urgence.* 1 h.  
 Mardi, à 3 heures. Ec. Méd.
- M. le Dr Auguste Collomb.**  
*Répétitoire pratique d'ophtalmologie avec démonstrations d'anatomie pathologique et de bactériologie oculaires.* 2 h.  
 Jeudi, de 4 à 6 heures. Clinique particulière, 4, Rue de Lausanne.
- M. le Dr Francis Descœudres.**  
*Les soins ante- et postopératoires en chirurgie.* 1 h.  
 Vendredi, à 3 heures. Ec. Méd.
- M. le Dr Charles Du Bois.**  
*Radiothérapie théorique et pratique.* 1 h.  
 Samedi, à 4 heures. Hôp. cant. (Clin. dermat.)
- M. le Dr David Gourfein.**  
*Leçons cliniques d'ophtalmologie et de bactériologie oculaire.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer avec les étudiants.) Clin. part.
- M. le Dr Louis Grounauer.**  
*Leçons théoriques et pratiques de chirurgie orthopédique et de mécano-thérapie.* 1 h.  
 Mardi, à 6 heures. Institut. de Mécano-thérapie.
- M. le Dr Nicolas Guerdjikoff.**  
*Pathologie de l'accouchement.* 1 h.  
 Samedi, à 6 heures. Ec. Méd.
- M. le Dr Paul Huebschmann.**  
*Anatomie pathologique du système locomoteur (os, articulations, muscles).* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer avec les étudiants.) Inst. pathologique.
- M<sup>me</sup> Dr Marie Huguenin.**  
*Ophtalmologie. (Exercices pratiques.)* 1 h.  
 Jeudi, à 3 heures. Clin. Ophtalm.
- M. le Dr Bélisaire Huguenin.**  
*Répétitoire de pathologie générale* 1 h.  
 Jeudi, à 3 heures. Université. (Salle 33)

- M. le Dr Gustave Humbert.**  
*Répétitoire de pathologie interne.* 1 h.  
 Vendredi, à 8 heures du soir. Hôp. cant.
- M. le Dr Charles Julliard.**  
*Appréciation des incapacités de travail. Cours théorique et pratique.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Ec. Méd.
- M. le Dr René Kœnig.**  
*Conférences de gynécologie et d'obstétrique.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Ec. Méd.
- M. le Dr Stojan Kresteff.**  
*Technique d'oto-rhino-laryngologie.* 1 h.  
 Samedi, à 5 heures. Ec. Méd.
- M. le Dr Charles Ladame.**  
*Psychiatrie générale.* 1 h.  
 Jeudi, à 5 heures. Univ. salle 17.
- M. le Dr Edmond Lardy.**  
*Chirurgie de guerre.* 2 h.  
 Jeudi, de 3 à 5 heures. Ec. Méd.
- La pratique courante de la chirurgie et de la médecine à l'usage du touriste et du voyageur.* 1 h.  
 Mercredi, à 5 heures. Université.
- M. le Dr Ernest Lévy.**  
*De l'emploi de la physiothérapie et de la psychothérapie dans le traitement des affections abdominales et surtout gynécologiques.* 1 h.  
 Samedi, à 11 heures. Université.
- M. le Dr Edouard Long.**  
*Éléments de pathologie du système nerveux (avec projections de coupes histologiques et de photographies)* 1 h.  
 (Jours et heures à fixer avec les étudiants.) Hôp. cant.
- M. le Dr Alfred Machard.**  
*Traitement de la tuberculose articulaire et osseuse infantile.* 2 h.  
 Mardi, à 2 heures. Asile des Enfants malades, Pinchat.
- M. le Dr Henry Mallet.**  
*Technique de clinique infantile.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer avec les étudiants.) Clin. infantile

<b>M. le Dr Edouard Martin.</b> <i>Maladies des enfants.</i> Samedi, de 8 h. $\frac{1}{2}$ à 10 heures.	1 h. $\frac{1}{2}$ Hôp. Gourgas. (Plainp.)
<b>M. le Dr Rista Mitkovitch.</b> <i>Les Sanatoria. Traitement et prophylaxie de la tuberculose pulmonaire.</i> (Jour et heure à fixer avec les étudiants.) <i>La criminalité et la responsabilité au point de vue biologique.</i> Samedi, à 3 heures.	1 h. Hôp. cant. 1 h. Univ. (Salle 33).
<b>M. le Dr Hans Nægeli-Akerbloom.</b> <i>Histoire de la médecine.</i> Mardi, à 6 heures.	1 h. Ec. Méd.
<b>M. le Dr Robert Odier.</b> <i>Traitement extra-chirurgical des tumeurs malignes.</i> Mardi, à 5 heures.	1 h. Univ. Salle 47.
<b>M. le Dr Demetrius Pachantoni.</b> <i>Electrothérapie et électrodiagnostic.</i> Jeudi, à 2 heures.	1 h. Policlinique.
<b>M. le Dr Aristide Papadaki.</b> <i>Hydrothérapie.</i> Jeudi, à 5 heures.	1 h. Policlinique.
<b>M. le Dr Daniel Pasmanik.</b> <i>Cours pratique d'oto-rhino-laryngologie.</i> Mercredi et samedi, à 6 heures.	2 h. Ec. Méd.
<b>M. le Dr André Patry.</b> <i>Policlinique.</i> Lundi, à 5 heures. <i>Affections oculaires des enfants (avec présentation de malades).</i> Mercredi, à 5 heures.	1 h. Dispens. de Cornavin. 1 h. Hôp. cant. salle 84.
<b>M. le Dr Georges Patry.</b> <i>Bandages et appareils. Chirurgie du tube digestif.</i> (Jours et heures à fixer ultérieurement.)	2 h. Hôp. cant.

<b>M. le Dr Maurice Roch.</b> <i>Thérapeutique clinique (avec applications pratiques).</i> Jeudi, à 8 heures du soir.	1 h. Hôp. cant.
<b>M. le Dr Charles Ruel.</b> <i>Répétitoire de médecine interne.</i> Jeudi et samedi, à 6 heures.	2 h. Ec. Méd.
<b>Mlle Dr Lina Stern.</b> <i>Les processus chimiques de l'organisme animal.</i> Samedi, à 4 heures.	1 h. Ec. Méd.
<b>M. le Dr Fernand Tissot.</b> <i>Les empoisonnements.</i> Samedi, à 6 heures.	1 h. Morgue jud.
<b>M. le Dr Bernard Wiki.</b> <i>Exercices pratiques de matière médicale, de pharmacologie et d'art de formuler.</i> Samedi, de 10 heures à midi.	2 h. Ec. Méd. (Lab. de Thérapeutique.)
<b>M. le Dr Adrien Wyss.</b> <i>Cours de polyclinique oto-laryngologique.</i> Jeudi, de 5 à 7 heures.	2 h. Clinique particulière.

#### Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'*étudiants* dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les bacheliers ès sciences de l'Université de Genève<sup>1</sup>.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

Pour les étudiantes russes, en médecine, il faut :

1° Le diplôme de 7<sup>me</sup> classe d'un Gymnase féminin russe, reconnu officiellement par le gouvernement russe.

2° Le diplôme de latin, tel qu'il est exigé pour l'admission à l'Institut de Médecine des femmes à Saint-Petersbourg.

<sup>1</sup> Voir les conditions d'immatriculation dans la Faculté des Sciences.

Ces titres doivent être accompagnés d'une traduction française complète et légalisée par un Consul suisse ou une autorité officielle russe.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Ont la faculté de suivre les cours comme *auditeurs*, et sans qu'aucun titre soit nécessaire pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

### Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent : 1° s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université*, approuvé par le Conseil d'Etat, le 7 octobre 1910 ; 2° déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au Doyen ; 3° justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan des études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement*.

*N. B.* — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un certificat de maturité conforme au *Règlement fédéral*. Pour tout ce qui concerne les examens fédéraux, s'adresser à M. le Dr Lardy, président local, 20, rue Général-Dufour, tous les jours de 1 à 3 heures, jeudi excepté.

### Plan des Études médicales.

#### A) ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

##### PREMIÈRE ANNÉE

1<sup>o</sup> SEMESTRE D'HIVER : Botanique (1<sup>re</sup> partie). — Physique (1<sup>re</sup> partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1<sup>re</sup> partie). — Chimie organique et inorganique (1<sup>re</sup> partie).

2<sup>o</sup> SEMESTRE D'ÉTÉ : Botanique (2<sup>me</sup> partie). — Physique (2<sup>me</sup> partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2<sup>me</sup> partie). — Chimie organique et inorganique (2<sup>me</sup> partie).

*Exercices pratiques* (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques : de physique ; de chimie ; de botanique ; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

EXAMENS : Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen propédeutique fédéral.

#### B) ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

##### DEUXIÈME ANNÉE

3<sup>o</sup> SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie.

*Exercices pratiques* : Conférences d'anatomie humaine et travaux pratiques de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie ; conférences d'histologie et d'embryologie.

4<sup>o</sup> SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie humaine. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie.

*Exercices pratiques* : Travaux pratiques d'histologie normale. — Travaux pratiques de physiologie.

##### TROISIÈME ANNÉE

5<sup>o</sup> SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Anatomie pathologique générale.

*Exercices pratiques* : Conférences d'anatomie humaine et travaux de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie ; conférences d'histologie et d'embryologie. — Travaux pratiques de physiologie.

EXAMENS : Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales cantonal ou de l'Examen propédeutique fédéral.

6<sup>o</sup> SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie pathologique spéciale. — Pathologie interne. — Gynécologie. — Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique.

*Exercices pratiques* : Travaux pratiques d'histologie pathologique. — Médecine opératoire.

##### QUATRIÈME ANNÉE

7<sup>o</sup> SEMESTRE D'HIVER : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Pathologie interne. — Chirurgie générale. — Obstétrique. — Hygiène.

*Exercices pratiques* : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8<sup>o</sup> SEMESTRE D'ÉTÉ : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obs-

tétricale et gynécologique; pédiatrique; de vénéréologie et dermatologie. — Hygiène.

*Exercices pratiques*: Médecine opératoire. — Opérations obstétricales.

#### CINQUIÈME ANNÉE

9<sup>o</sup> **SEMESTRE D'HIVER**: Cliniques: médicale; chirurgicale; obstétricale et gynécologique; psychiatrique; ophtalmologique. — Chirurgie générale. — Matière médicale et thérapeutique. — Médecine légale. — Policlinique.

*Exercices pratiques*: Cours d'autopsies.

10<sup>o</sup> **SEMESTRE D'ÉTÉ**: Cliniques: médicale; chirurgicale; obstétricale et gynécologique; psychiatrique; ophtalmologique. — Matière médicale et thérapeutique. — Médecine légale. — Policlinique.

**Examen de doctorat en médecine ou Examen professionnel fédéral.**

#### Thèse.

N. B. Dans ce plan d'études, la répartition des branches est calculée sur le strict minimum obligatoire de dix semestres révolus; mais les élèves feront bien de consacrer une sixième année d'études aux cliniques et policliniques, ainsi qu'à la rédaction de leur dissertation de doctorat.

*Au nom de l'Université,*

E. MONTET, Recteur.

Le présent programme est approuvé pour le semestre d'été 1911.

GENÈVE, le 7 février 1911.

*Le Conseiller d'Etat*

*chargé du Département de l'Instruction publique:*

W. ROSIER.

E.M. = Ecole de médecine.  
H.C. = Hôpital cantonal.  
I.P. = Institut pathologique.  
U. = Université, bâtiment principal.  
M. = Maternité.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

P. = Polyclinique.  
M.J. = Morgue judiciaire.  
A.A. = Asile des Aliénés.  
Cl. = Clinique.  
Cl. Inf. = Clinique infantile.

Heures	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
7 à 8	O. Beuttner	M.	O. Beuttner	M.	O. Beuttner	M.	O. Beuttner	M.	O. Beuttner	M.		
8 à 9	A. Eternod	E.M.	A. Eternod	E.M.	A. Eternod	E.M.	A. Eternod	E.M.	A. Eternod	E.M.	A. Eternod	E.M.
	H. Oltramare	H.C.	H. Oltramare	H.C.	H. Oltramare	H.C.	H. Oltramare	H.C.	H. Oltramare	H.C.	H. Oltramare	H.C.
	M. Askanazy	I.P.	M. Askanazy	I.P.	M. Askanazy	I.P.	M. Askanazy	I.P.	M. Askanazy	I.P.		
												E. Martin 8 1/2 H. Ggs
9-10 1/2	Ch. Girard	H.C.	Ch. Girard	H.C.	Ch. Girard	H.C.	Ch. Girard	H.C.	Ch. Girard	H.C.		
9 à 10	J.-L. Prevost	E.M.					J.-L. Prevost	E.M.				E. Martin H. Gourgas
10 à 11	J.-L. Prevost	E.M.					J.-L. Prevost A. Eternod	E.M. E.M.				A. Mayor E.M. J. Veyrassat Pol. B. Wiki E.M.
10 1/2-12	L. Bard	H.C.	L. Bard	H.C.	L. Bard	H.C.	L. Bard	H.C.	L. Bard	H.C.		
11 à 12			J.-L. Prevost	E.M.	J.-L. Prevost	E.M.			J.-L. Prevost	E.M.		
							A. Eternod	E.M.				J.-L. Prevost E.M. A. Mayor E.M. L. Mégevand M.J. J. Veyrassat Pol. B. Wiki E.M. E. Lévy U. 30.

Heures.	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
2 à 3	M. Askanazy	I.P.	L. Mégevand M.J. A. Machard E.M.	R. Weber A.A. W. Alexieff H.C.	R. Weber A.A. W. Alexieff H.C.	M. Askanazy I.P.	A. D'Espine Cl. inf. L. Mégevand M.J.	M. Askanazy I.P.				
3 à 4	S. Laskowski E.M. M. Askanazy I.P. G. Haltenhoff Cl.		S. Laskowski E.M.	S. Laskowski E.M. R. Weber A.A. G. Haltenhoff Cl. F. Buscarlet E.M. A. Bétrix M.	S. Laskowski E.M. R. Weber A.A. G. Haltenhoff Cl. W. Alexieff H.C.	S. Laskowski E.M. M. Askanazy I.P. G. Beuttner M. B. Huguenin U. 33. E. Lardy E.M. A. Brissard P. M. Huguenin Cl.	S. Laskowski E.M. A. D'Espine Cl. inf. G. Haltenhoff Cl. F. Descœudres E.M.					S. Laskowski E.M. M. Askanazy I.P.
4 à 5	J.-L. Prevost E.M. A. Mayor E.M. Ch. Girard H.C. A. de Mutach H.C.		A. Mayor E.M. R. de Seigneux M. A. Bétrix M. P. Bourdillon Cl.	L. Bard H.C. Ch. Girard H.C. A. de Mutach H.C.	J.-L. Prevost E.M. O. Beuttner M. Ch. Girard H.C. H. Cristiani E.M. A. de Mutach H.C. E. Lardy E.M. A. Brissard Pol. A. Collomb Cl.		Ch. Girard H.C. R. de Seigneux M. A. de Mutach H.C. E. Bujard E.M.					R. Mitkovitch U. 33 H. Cristiani E.M. C. Du Bois H.C. L. Stern E.M.
5 à 6	E. Kummer E.M. A. Patry Cl.		E. Kummer E.M. A. D'Espine Cl. inf. O. Beuttner M. P. Bourdillon Cl. J. Barth E.M. R. Odier U. 17	E. Kummer E.M. L. Bard H.C. A. Patry H.C. E. Lardy U.		A. Wyss Cl. A. Collomb Cl. C. Ladame U. 17 A. Papadaki P. P. Besse Pol.	E. Kummer E.M.					A. Mayor P. S. Kresteff E.M.
6 à 7	A. Mayor P. E. Kummer E.M.		E. Kummer E.M. H. Nageli-Ackerbloom E.M. L. Grounauer Cl.	A. Mayor P. E. Kummer E.M. D. Pasmanik E.M.		C. Ruel E.M. P. Besse P. E. Borel U. 33 A. Wyss Cl.	E. Kummer E.M.					A. Mayor P. C. Ruel E.M. N. Guerdjikoff E.M. F. Tissot M.J. D. Pasmanik E.M.
8 à 9						M. Roch H.C.	G. Humbert H.C.					

# PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés en 1911, 1912 et 1913.

## UNIVERSITÉ

### Prix fondés par Henri Disdier.

#### Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

L'Université décernera, en juin 1912, un prix de deux mille francs à l'auteur du meilleur mémoire sur ce sujet : *Etude critique des principaux travaux contemporains tendant à la constitution d'une morale positive.*

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1912.

#### Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

2000 fr. — Sujet : *La philosophie de M. Bergson.*

Le prix sera décerné en juin 1913.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1913.

#### Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — Sujet : *Les Relations politiques de Genève et des Suisses au XVIII<sup>e</sup> siècle.*

Le prix sera décerné en juin 1911.

2000 fr. — Sujet : *Etudier les négociations diplomatiques de 1814 à 1816, relatives à Genève.*

Le prix sera décerné en juin 1913.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1913.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.
- b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes

conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

### Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1912, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1912.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) Les citoyens genevois ;
- b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

### Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1911, un prix de *mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. ; ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

L'Université décernera, en juin 1913, un prix de *mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géogra-

phie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. ; ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1913.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.

## FACULTÉ DES SCIENCES

### Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera en juin 1911, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1912, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> janvier 1912.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit,

celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

### Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1912, et à partir de là tous les trois ans, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> janvier 1912.

S'il ne se présente pas de candidat au concours, celui-ci est renvoyé à l'année suivante.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conservent la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

### Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M<sup>me</sup> Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera en juin 1911, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1912, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1<sup>er</sup> janvier 1912.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés ; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. — Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire ; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoires d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là.

Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné ; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.

### Fonds Ernest Solvay.

*pour recherches sur la détermination des poids atomiques.*

En mémoire de la féconde activité de *Marignac* et de *Stas*, M. E. *Solvay*, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux frais de recherches sur la détermination des poids atomiques exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission des Fonds universitaires*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

La même personne ne peut recevoir, dans la même année, plus de Fr. 500. — de subside; le total des subsides d'une année ne peut dépasser Fr. 1,000. —.

---

## FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES

### Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera en juin 1911, un prix de littérature française de *quatre cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1912, un prix de littérature française de *cinq cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1912. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans

la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

### Prix Amiel.

(Fondé par M<sup>me</sup> L. Ströehlin-Amiel).

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1911, un prix de *deux mille cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de philosophie dont le choix est laissé aux candidats: (philosophie pure dans ses différentes branches, histoire de la philosophie. Les travaux de sociologie sont admis s'ils ont une portée philosophique générale).

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1913, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux candidats: littérature pure, histoire littéraire, critique littéraire, philologie, à l'exclusion des nouvelles et romans.

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1913, en *deux* exemplaires, imprimés, copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les Suisses et les étrangers qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps deux cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tous cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

---

## FACULTÉ DE DROIT

### Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1912, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit fédéral*.

La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Les ouvrages destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1911.

### Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1912, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats. La valeur de ce prix est fixée à *trois cents francs*.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1911.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

### Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1912, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1911.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

## FACULTÉ DE THÉOLOGIE

### Prix Chenevière.

La Faculté décernera en juin 1911 un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*Les idées religieuses et morales du prophète Amos.*

### Prix Munier.

La Faculté décernera, en juin 1912, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*La religion de la Loi chez le peuple biblique, ses rapports avec le sentiment religieux humain.*

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1<sup>er</sup> janvier 1912.

### Dispositions relatives aux prix Chenevière et Munier.

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

### Prix Bizot.

Le prix, d'une valeur de *douze cents francs*, sera décerné en juin 1912, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

*Des caractères cliniques et anatomo-pathologiques des cicatrices consécutives aux lésions mécaniques, physiques et chimiques.*

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1912, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un jury nommé par la Faculté.

Seront admis à concourir :

1<sup>o</sup> Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2<sup>o</sup> Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3<sup>o</sup> Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

---

### Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1911, un prix de *trois cents francs* au meilleur mémoire qui lui sera présenté.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1912, un prix de *trois cents francs* au meilleur mémoire qui lui sera présenté.

Les travaux présentés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté de Médecine avant le 1<sup>er</sup> janvier 1912.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les étudiants en médecine régulièrement immatriculés dans la dite Faculté et qui ont passé leur examen de baccalauréat ès sciences médicales, ou un examen jugé équivalent par la Faculté ;

b) Les docteurs en médecine de Genève, diplômés depuis un an au plus ;

c) Les médecins suisses qui ont passé leurs examens fédéraux à Genève depuis un an au plus.

Les mémoires peuvent être manuscrits ou imprimés ; ils peuvent être rédigés en français, en allemand ou en italien.

Dans le cas où aucun des travaux présentés ne serait jugé digne d'être couronné, le prix ne sera pas décerné.

---

*Au nom de l'Université :*

E. MONTET, Recteur.

# EXTRAIT DU RÈGLEMENT

## APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

le 6 Octobre 1896 et le 22 Septembre 1899.

### *Des étudiants et des auditeurs.*

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les quinze premiers jours du semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, *par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours*, par le Doyen de la Faculté et par le Recteur.

### *Dispositions financières.*

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une université suisse et les étu-

dants suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires avant la fin du premier mois de chaque semestre, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée à 5 francs par semestre pour chaque heure de leçon par semaine.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée<sup>1</sup>.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier, 50 francs ;

Pour le grade de licencié, 100 francs .

Pour le diplôme de pharmacien, 100 francs ;

Pour le diplôme d'ingénieur-chimiste, 200 francs ;

Pour le grade de docteur, 200 francs ;

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr. ;

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue aux candidats.

### *Des grades et des examens.*

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

1<sup>o</sup> Baccalauréat ès lettres ; ès sciences ; ès sciences médicales ; en théologie.

2<sup>o</sup> Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences. — Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne.

3<sup>o</sup> Licence ès lettres ; ès sciences sociales ; ès sciences politiques ; en droit ; en théologie. — Diplôme d'ingénieur-chimiste. — Diplôme de pharmacien.

4<sup>o</sup> Doctorat ès lettres, en sociologie, en philosophie ; ès sciences ; en droit ; en théologie ; en médecine.

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences ont lieu au commencement et à la fin du semestre d'été.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne ont lieu à la fin du semestre d'été.

1. La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

Les examens de la licence en droit, ès lettres, ès sciences sociales ou politiques, ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Exceptionnellement, pour les examens de bachelier et de licencié en théologie, pour ceux de licencié en droit, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences sociales, de licencié ès sciences politiques, de bachelier ès sciences et de bachelier ès sciences médicales, les Facultés peuvent, avec l'assentiment du Bureau, fixer des sessions intermédiaires.

Les examens du doctorat, du diplôme d'ingénieur-chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les examens du doctorat en médecine ont lieu au commencement de chaque semestre.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de 5 francs versée à la Caisse de l'Etat. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du caissier-comptable, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires; on peut se les procurer au Bureau du secrétaire de l'Université.

Les certificats d'écoles étrangères qui ne sont pas rédigés dans l'une des trois langues nationales doivent être accompagnés d'une traduction faite ou revisée par le Traducteur officiel de la Chancellerie du Canton de Genève. Ces pièces, déposées à la Chancellerie de l'Etat seront rendues munies du visa officiel, à MM. les étudiants de 11 heures à midi et de 4 à 5 heures.

Prière de s'adresser au Traducteur officiel, Chancellerie d'Etat, Hôtel de Ville, n° 9, au 1<sup>er</sup> étage.

Toute personne étrangère au canton de Genève qui demande son immatriculation, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n° 2, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

## FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. — DAVY (1829), pour prix dans la Faculté des Sciences.
3. — BELLOT (1836), pour prix dans la Faculté de Droit.
4. — HENTSCH (1844), pour prix dans la Faculté des Lettres.
5. — DISDIER (1864) pour prix décernés par l'Université.
6. — DES ARTS (1878), pour prix dans la Faculté de Droit.
7. — AMIEL (1885), pour prix dans la Faculté des Lettres.
8. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix dans la Faculté de Médecine.
9. LA CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. Le Fonds BIZOT (1892), pour prix dans la Faculté de Médecine.
11. — Edgard AUBERT (1892), pour prix dans la Faculté de Droit.
12. — GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. — CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix dans la Faculté de Théologie.
14. — MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. — Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. — DES ARTS (1900), pour prix dans la Faculté de Droit.
17. — GRÈBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. — Arthur DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
19. — GANS (1909), pour prix dans la Faculté des Sciences.
20. — PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix dans la Faculté des Sciences.

## COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS A GENÈVE

Sous le nom de COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, s'est constitué à Genève un Comité qui réunit des professeurs, des membres du corps consulaire et des personnes dévouées aux intérêts de l'Université.

Le Comité fait connaître à l'étranger, aux professeurs, aux étudiants, aux familles et à toutes les personnes qui manifestent le désir de les connaître, les moyens de travail scientifique que les étudiants peuvent trouver à Genève.

Il s'efforce d'assurer aux étrangers et aux confédérés qui étudient à l'Université, des conditions matérielles d'existence conformes à leurs ressources, en leur fournissant exactement les renseignements qu'ils peuvent désirer sur les pensions de famille, le prix de la vie, etc.

Le Comité souhaite avant tout que les étudiants puissent se mettre au travail dès leur arrivée, sans perte de temps et dans les conditions les plus favorables. Il se propose d'aider les étudiants que l'ignorance de la langue française pourrait gêner dans leurs études, à trouver les meilleures occasions de s'y exercer et d'y faire des progrès.

Les membres du Comité de patronage des étudiants étrangers sont :

**MM.** Robert CHODAT, professeur à l'Université, *président*.  
Bernard BOUVIER, professeur à l'Université, *vice-président*  
Edouard REVAULIER, *secrétaire-général*.

**MM.** Le commandeur BASSO, Consul général d'Italie.  
William ROSIER, professeur à l'Université, Conseiller d'Etat.  
Guillaume FATIO.  
Alfred MARTIN, professeur à l'Université.  
Hugo DE CLAPARÈDE, professeur à l'Université.  
Edouard CLAPARÈDE, professeur à l'Université.

**M<sup>me</sup>** Emilie GAUTIER.  
**M<sup>me</sup>** A. D'ESPINE.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de patronage, à l'Université.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

## PAPIERS DE LÉGITIMATION que doivent fournir les étrangers au Canton de Genève pour l'obtention d'un permis de séjour.

Les ressortissants de pays non indiqués ci-dessous ont à fournir un acte d'origine, un passeport ou un certificat de nationalité.

A l'exception des citoyens suisses majeurs qui doivent se présenter eux-mêmes, munis de leur livret de service militaire, tous les étrangers au Canton peuvent faire effectuer le dépôt de leurs papiers par des tiers.

<b>Allemagne</b> . . . . .	Acte d'origine ( <i>Heimatschein</i> ) ou passeport ( <i>Reisepass</i> ).
<b>Angleterre</b> . . . . .	Passeport.
<b>Autriche</b> . . . . .	Passeport.
<b>Belgique</b> . . . . .	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
<b>Brésil</b> . . . . .	Certificat de nationalité ou passeport.
<b>Bulgarie</b> . . . . .	Passeport.
<b>Danemark</b> . . . . .	Acte d'origine authentique par un Consul en Suisse.
<b>Espagne</b> . . . . .	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
<b>Etats-Unis</b> . . . . .	Passeport.
<b>France</b> . . . . .	<i>Pour les citoyens mariés</i> : Acte d'immatriculation du Consulat à Genève ou de l'Ambassade à Berne et casier judiciaire. — <i>Pour les célibataires</i> : Acte de naissance, casier judiciaire, et, pour les hommes astreints au service militaire, le visa du livret au Consulat.
<b>Grèce</b> . . . . .	Passeport.
<b>Hongrie</b> . . . . .	Passeport.
<b>Italie</b> . . . . .	Passeport.
<b>Pays-Bas</b> . . . . .	Passeport ou certificat de nationalité.
<b>Russie</b> . . . . .	Passeport.
<b>Serbie</b> . . . . .	Passeport.
<b>Suède et Norvège</b> . . . . .	Passeport.
<b>Suisse</b> . . . . .	Acte d'origine.

Toute personne étrangère au Canton de Genève qui demande son immatriculation, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel-de-Ville, n° 2, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

## CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS SUISSES DU GYMNASE ET DE L'UNIVERSITÉ

(Extraits des Lois du 1<sup>er</sup> mars 1876 et du 9 octobre 1909).

ART. 2. — La fondation a pour but :

1<sup>o</sup> de subventionner à Genève, pour leurs études, des élèves réguliers des deux classes supérieures du Gymnase ainsi que des étudiants ou étudiantes de l'Université, à condition : a) qu'ils soient genevois ou suisses d'autres cantons avec la réserve pour ces derniers que leur famille soit domiciliée dans le canton de Genève ; b) qu'ils se soient distingués par leur travail et leurs aptitudes ;

2<sup>o</sup> d'aider pour leurs études ultérieures dans un autre canton ou à l'étranger, des étudiants ou étudiantes de nationalité genevoise, qui sont munis d'un certificat de maturité du Gymnase ou d'un grade de l'Université et qui se sont distingués par leurs aptitudes et leur travail.

### Membres du Comité de gestion.

MM. ROSIER, William, Conseiller d'Etat, *président*.  
NAVILLE, Adrien, professeur à l'Université.  
MONTET, Edouard, professeur à l'Université.  
BERTRAND, Louis, Directeur du Collège.  
PITTARD, Eugène, maître au Collège.  
PICTET, Guillaume, banquier, *trésorier*.  
GUYE, Philippe-A., professeur à l'Université.

Les requêtes doivent être adressées à M. le Président du Comité avant le 1<sup>er</sup> octobre.

## Renseignements utiles à MM. les Étudiants.

La *Salle des Journaux*, dirigée par un comité de professeurs et d'étudiants est ouverte à tous les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 9 heures à midi et de 2 à 7 heures.

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque, en présentant leur carte d'étudiant. Cette salle est ouverte aux mêmes heures que la Bibliothèque publique et universitaire.

*Bibliothèque publique et universitaire*. La Salle de Lecture publique est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 9 heures à midi, et d'une heure et demie à six heures ; en outre, pendant les mois de novembre à fin avril, de 8 à 10 heures du soir, et le dimanche après midi, de 2 à 6 heures.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Heures d'ouverture : 9 heures à midi, 2 h. à 7 heures.

Le samedi, la Bibliothèque se ferme à 4 heures après midi. Elle est fermée le 1<sup>er</sup> et le 2 janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fête de l'Ascension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 1<sup>er</sup> au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Droit et Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. R. Gautier.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. M. Bedot.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet.

## ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

### PROFESSEURS

- MM. Askanazy, Max, rue de Candoile, 16.  
Balavoine, Hippolyte, boulevard des Philosophes, 14.  
Bard, Louis, boulevard des Tranchées, 44.  
Bard, Louis-E., Pinchat dessus, Carouge.  
Baumgarten, Arthur, quai Pierre-Fatio, 6.  
Bedot, Maurice, Museum d'Histoire naturelle, Bastions.  
Beuttner, Oscar, quai des Eaux-Vives, 2.  
Borel, Eugène, rue Beauregard, 1.  
Borgeaud, Charles, Onex.  
Bouvier, Bernard, rue Charles-Bonnet, 4.  
Breitenstein, Jules, Satigny.  
Bridel, Louis, Tokio, Japon.  
Bruns, Victor, quai Pierre-Fatio, 6.  
Cailler, Charles, rue de l'Ecole-de-Chimie, 4.  
Chantre, Auguste, Crêts de Champel, 14.  
Chavanne, Louis, rue de Carouge, 13.  
Chodat, Robert, chemin Fillion, Palmella, Pinchat.  
Choisy, Eugène, boulevard de la Tour, 4.  
Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, Malagnou.  
Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.  
Cristiani, Hector, place Bel-Air, 2.  
De Crue, Francis, rue du Mont-de-Sion, 10 (et Le Halage, La Belotte).  
D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.  
Dunant, Pierre-Louis, rue Daniel-Colladon, 3.  
Duparc, Louis, rue des Caroubiers, 22, Carouge.  
Duproix, Paul, boulevard de la Tour, 12.  
Duvillard, Joseph, Bourg-de-Four, 24.  
Eternod, Auguste, villa les Grands-Acacias, Noirettes, 15 (Acacias).  
Fehr, Henri, route de Florissant, 72.  
Flournoy, Théodore, route de Florissant, 9.  
François, Alexis, rue Bellot, 5.  
Fulliquet, Georges, rue de Candoile, 26.  
Gautier, Alfred, boulevard des Tranchées, 14.  
Gautier, Lucien, Cologny.  
Gautier, Raoul, Cologny.  
Gentet, Ferdinand, place du Molard, 4.  
Girard, Charles, rue Sénebier, 20.  
Giraud-Teulon, Alexis, La Mulatière (Rhône), France.  
Græbe, Charles, Westendstrasse, 28, Francfort s/M. (Allemagne).  
Guye, Philippe-A., chemin des Cottages, 3.  
Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.

- MM. Haltenhoff, Georges, rue du Rhône, 61.  
Julliard, Gustave, avenue Marc-Monnier, 6.  
Kummer, Ernest, avenue de Champel, 15.  
Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.  
Lendner, Alfred, rue Ami-Lullin, 9.  
Martin, Alfred, Corraiterie, 10.  
Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.  
Mégevand, Louis, boulevard Carl-Vogt, 91.  
Neumann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 10.  
Milhaud, Edgard, rue St-Victor, 8.  
Montet, Edouard, Quai des Eaux-Vives, 4.  
Moriaud, Paul, boulevard de la Tour, 4.  
Muret, Ernest, route de Florissant, 21.  
Naville, Adrien, chemin Dumas, 8, Champel.  
Naville, Edouard, Malagny par Versoix.  
Nicole, Jules, chemin de Roches, 9.  
Oltramare, Hugues, rue de la Corraiterie, 11.  
Oltramare, Paul, avenue des Bosquets, Petit-Saconnex.  
Pictet, Amé, rue Bellot, 13.  
Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.  
Redard, Emile, avenue des Vollandes, 5.  
Rehfous, Louis, rue Petitot, 15.  
Reverdin, Jacques-Louis, rue du Rhône, 43.  
Revilliod, Léon, rue du Mont-de-Sion, 14.  
Richard, Eugène, Quai des Eaux-Vives, 4.  
Ritter, Eugène, chemin des Cottages, 3.  
Rochat, Ernest, rue de la Pelouse, 4.  
Rosier, William, Petit-Saconnex.  
Sarasin, Charles, Cité, 22.  
Saussure, de, Ferdinand, Tertasse, 2.  
Seigneux, de, Raoul, boulevard des Philosophes, 18.  
Seitz, Charles, route de Malagnou, 20.  
Tavan, Edouard, Crêts de Champel, 6.  
Veyrassat, Jean-Alfred, boulevard Georges-Favon, 19.  
Weber, Rodolphe, Asile de Bel-Air, Chêne.  
Werner, Charles, route de Florissant, 4.  
Winiarski, Léon, Acacias, 39.  
Wuarin, Louis, avenue de l'Ermitage.  
Yung, Emile, rue Saint-Léger, 2.

### PRIVAT-DOCENTS

- MM. Alexieff, Wladimir, Hôpital Cantonal.  
André, Emile, Délices, 10.  
Aubert, Louis, rue de la Pelouse, 6.  
Bally, Charles, boulevard Carl-Vogt, 97.  
Barth, Jules, rue de Hesse, 16.  
Basadonna, Mario, rue Ph.-Plantamour, 27.  
Baume, Georges, quai des Eaux-Vives, 44.  
Berguer, Georges, Presbytère de Genthod.  
Bernoud, Alphonse, quai Pierre-Fatio, 4.

MM. Bersot, Daniel, route Caroline, 44.  
 Besse, Pierre, place du Molard, 4.  
 Bétrix, Albert, place du Port, 1.  
 Borel, Edouard, Hospice de Perreux, Boudry, Neuchâtel.  
 Boubier, Maurice, boulevard des Philosophes, 13.  
 Bourdillon, Philippe, boulevard des Tranchées, 44.  
 Brissard, Alexis, rue d'Italie, 8.  
 Bujard, Eugène, rue Bergalonne, 6, Plainpalais.  
 Buscarlet, Francis, rue Pétitot, 12.  
 Caleb, Albert, place du Molard, 9.  
 Cantoni, Humbert, rue de Hesse, 12.  
 Chaix, Emile, avenue du Mail, 23.  
 Choisy, Louis-Frédéric, rue des Chaudronniers, 1.  
 Collet, Léon-W., chemin Vert-Pré, 3, Chêne-Bougeries.  
 Collomb, Auguste, rue de Lausanne, 4.  
 Court, G.-T., Corratierie, 13.  
 Courvoisier, Henri, rue Lévrier, 9.  
 Descœndres, Francis, rue de la Promenade, 2, La Chaux-de-Fonds.  
 DuBois, Charles, rue St-Léger, 4.  
 Dubois, Jules, chemin des Caroubiers, 18.  
 Durand, Ernest, villa Les Grottes, 59.  
 Elkan, Susanne, route de Lyon, 66.  
 Fahmy, Mohamed, avenue du Mail, 20.  
 Falk, Félix, rue de Candolle, 30.  
 Golblum, Henryk, rue de Saussure, 6.  
 Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 17.  
 Grounauer, Louis, rue de Candolle, 18.  
 Guerdjikoff, Nicolas, rue de Hollande, 16.  
 Haissly, Maxime, rue Bernard-Dussaud, 4.  
 Hochreutiner, G.-Pierre, rue de la Cloche, 8.  
 Huebschmann, Paul, rue des Eaux-Vives, 118 bis.  
 Huguenin, Bélisaire, rue du Port, 11.  
 Huguenin, Marie, M<sup>me</sup>, rue de Rive, 1.  
 Humbert, Gustave, rue de l'Université, 4.  
 Julliard, Charles, rue du Rhône, 42.  
 Juvet, Alfred, rue du Mont-Blanc, 9.  
 Karmin, Otto, avenue des Arpillières, 8.  
 König, René, boulevard des Tranchées, 44.  
 Kohler, Albert, cour Saint-Pierre, 4.  
 Kresteff, Stojan, rue de la Paine, 5.  
 Ladame, Charles, Asile de Bel-Air, Chêne.  
 Lardy, Edmond, rue Général-Dufour, 20.  
 Lévy, Ernest, Granges (Soleure).  
 Long, Edouard, rue Constantin, 6.  
 Machard, Alfred, rue de la Corratierie, 16.  
 Mâday, de, André, boulevard James-Fazy, 2.  
 Mallet, Henry, cours des Bastions, 16.  
 Malsch, Albert, route de Frontenex, 66.  
 Martin, Edouard, route de Malagnou, 3.  
 Mercier, Alfred, boulevard des Tranchées, 32.

MM. Mercier, Henri, cours de Rive, 20.  
 Mirimanoff, Dimitri, rue Tœpffer, 11 bis.  
 Mitkovitch, Rista, avenue de la Gare des Vollandes, 18.  
 Monnier, Alfred, rue de l'Université, 5.  
 Mutach, de, Aloys, rue des Allemands, 5.  
 Naegeli-Akerblom, Hans, rue Tœpffer, 11 bis.  
 Odier, Robert, avenue du Mail, 18.  
 Pachantoni, Demetrius, rue du Rhône, 6.  
 Papadaki, Aristide, villa Sismondi, Chêne-Bougeries.  
 Pasmanik, Daniel, rue Pierre-Fatio, 13.  
 Patry, André, rue de la Tour-de-l'Île, 4.  
 Patry, Georges, Crêts de Champel, 5.  
 Pictet, Arnold, Promenade du Pin, 5.  
 Plancherel, Michel, place des Philosophes, 6.  
 Rabours, de, Frédéric, rue du Rhône, 30.  
 Reynold, de, Gonzague, quai des Eaux-Vives, 44.  
 Rilliet, Auguste, rue Bellot, 16.  
 Roch, Maurice, Les Grangettes, 115, Chêne-Bougeries.  
 Rœhrich, Henri, route de Lyon, 45.  
 Roget, Frédéric, rue du Cloître, 1.  
 Roussy, Albert, route de Chêne, 105.  
 Ruel, Charles, place du Lac, 1.  
 Saussure, de, René, Chambésy.  
 Scheuer, Otto, Grand-Lancy, 95.  
 Schidloff, Arthur, boulevard Carl-Vogt, 97.  
 Secheyay, Albert, chemin des Charmilles, 39.  
 Servettaz, Camille, Lycée, Thonon.  
 Stefano, de, Antonino, rue du Jeu-de-l'Arc, 11.  
 Stern, Lina, rue Lombard, 4.  
 Tevzaia, Victor, boulevard du Pont-d'Arve, 9.  
 Thudichum, Georges, Petit-Morillon, route de Pregny, 7.  
 Tissot, Fernand, place du Cirque, 3.  
 Viret, Louis, rue Jean-Jaquet, 77.  
 Vulliét, Henri, chemin du Colombier, 11, Servette.  
 Warinsky, Thadée, Ecole de Chimie.  
 Wiki, Bernard, rue Bernard-Dussaud, 6.  
 Wilmot, Emile, boulevard des Philosophes, 23.  
 Wroczynski, Adam, rue Muzy, 3.  
 Wyss, Adrien, rue de Candolle, 26.  
 Zbinden, Louis, ch. des Voirons, 7, Grange-Falquet, Chêne.

**Secrétaire de l'Université :**

M. Roussy, Albert. Université.

**Caissier-comptable de l'Université :**

M. Demont, Louis, Université.

*Commis :* M. Demont, Charles, rue St-Victor, 2, Carouge.

Les **Bureaux du Secrétaire** et du **Caissier-comptable**, dans le bâtiment principal de l'Université, aux Bastions, sont ouverts de 9 à 11 heures, et de 2 à 4 heures; le jeudi, de 9 à 11 heures seulement.

---

**Concierges :**

M. Emile Clément, Université.

M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Ramaz, Ecole de Médecine.

M. Eug. Gailloud, Institut patholog.

M<sup>me</sup> Ramel, Maternité.

MM. Fréd. Hämmerli, Ec. de Chimie.

Joseph Pianca, Policlinique.

Séraphin Arlaud, Morgué judic.

